



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Mai 2018

PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT : COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 25 mai 2018 selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 21 mars 2018 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 mai 2018.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités mauritaniennes*
Protocole d'accord technique*
Document de développement économique
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé



Communiqué de presse n° 18/199
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
29 mai 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord en faveur de la République Islamique de Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit

- La mise en œuvre de la politique économique est satisfaisante et le programme est en bonne voie. La décision du conseil d'administration permet de décaisser immédiatement 23,5 millions de dollars en faveur de la Mauritanie.
- L'économie se redresse : la croissance est estimée à 3,5 % en 2017 et devrait atteindre 3 % en 2018.
- Les perspectives sont favorables, bien qu'il subsiste des obstacles considérables à surmonter pour réaliser une croissance élevée et inclusive.

Le 25 mai 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord triennal en faveur de la Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 115,92 millions de DTS (environ 164,4 millions de dollars). La décision du conseil d'administration, qui a été prise selon la procédure du défaut d'opposition¹, permet de décaisser immédiatement 16,56 millions de DTS (environ 23,5 millions de dollars) en faveur de la Mauritanie.

La situation macroéconomique s'améliore, comme prévu, parallèlement à un ajustement considérable de la politique économique et à l'évolution favorable des prix des produits de base. L'économie se redresse : la croissance est estimée à 3,5 % en 2017 et devrait avoisiner 3 % en 2018, le léger ralentissement s'expliquant par l'impact retardé de la sécheresse de l'an dernier. L'inflation devrait rester modérée, à 2,7 % en moyenne cette année. Les réserves de change sont montées à 849 millions de dollars fin 2017 (5,1 mois d'importations hors secteur extractif) et devraient continuer d'augmenter cette année. Le solde budgétaire primaire hors dons est devenu positif en 2017, à 0,3 % du PIB hors secteur extractif, et devrait rester positif cette année. Le déficit des transactions courantes a baissé du fait du rebond des exportations des secteurs des mines et de la pêche. L'emprunt a ralenti : la dette extérieure s'est stabilisée à 72 % du PIB.

¹ Le conseil d'administration prend une décision selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée et approuvée sans réunion formelle.

La mise en œuvre de la politique économique a été satisfaisante et le programme est en bonne voie. Tous les critères de réalisation pour fin décembre 2017 et huit des 10 repères structurels pour décembre 2017–mars 2018 ont été observés ; les deux autres repères l’ont été avec un retard d’un mois. Un repère structurel pour fin avril concernant le remboursement des engagements de l’État à la banque centrale a été reporté à fin juin en raison de problèmes de coordination. Les objectifs quantitatifs pour 2018 sont à la portée des autorités, qui sont déterminées à prendre des mesures correctives pour les atteindre si nécessaire. Les autorités continueront de mener une politique budgétaire saine et d’appliquer une stratégie d’emprunt prudente, notamment en évitant les prêts non concessionnels afin d’assurer la viabilité de la dette, et poursuivront les réformes de la politique monétaire, de la politique de change et du secteur financier. Elles ont l’intention d’étendre progressivement les filets ciblés de sécurité sociale à l’ensemble du pays et de redoubler d’efforts pour améliorer le climat des affaires et combattre la corruption.

Les perspectives sont favorables et les autorités maintiennent le cap en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique économique et des réformes, bien qu’il subsiste des obstacles considérables à surmonter pour réaliser une croissance élevée et inclusive. La vulnérabilité demeure élevée et il est nécessaire de poursuivre les réformes pour consolider la stabilité macroéconomique, réaliser une croissance inclusive qui crée des emplois et réduit la pauvreté, ainsi qu’améliorer le climat des affaires et la gouvernance.

Mauritanie : principaux indicateurs économiques, 2015–20

PIB par habitant : 1.335 dollars (2014)

Population : 4 millions (2014)

Taux de pauvreté : 31 % (2014)

Quote-part : 128,8 millions DTS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Comptes nationaux et prix						
PIB réel	0,4	1,8	3,5	2,9	5,3	7,2
PIB réel secteur extractif	-6,2	0,5	-7,0	-2,4	12,7	22,6
PIB réel hors secteur extractif	1,4	2,0	4,9	3,5	4,5	5,3
Déflateur du PIB	-4,1	3,4	3,3	4,9	3,6	4,9
Prix à la consommation (moyenne de la période)	0,5	1,5	2,3	2,7	4,8	4,7
(En pourcentage du PIB hors secteur extractif, sauf indication contraire)						
Opérations de l'administration centrale						
Recettes et dons	32,6	31,7	31,7	32,7	32,0	32,2
Hors secteur extractif	26,8	27,9	27,8	27,3	28,9	28,9
Impôts	16,8	18,7	19,6	19,8	20,3	20,8
Secteur extractif	3,8	1,7	2,8	4,4	1,9	2,3
Dons	2,0	2,2	1,1	1,0	1,2	1,0
Dépenses et prêts nets	20,8	32,3	31,8	32,1	31,8	31,8
Dépenses courantes	20,6	19,0	19,3	18,9	18,8	18,9
Dépenses d'équipement	15,6	13,3	12,4	13,0	13,0	12,9
Solde primaire (dons exclus)	-4,5	-1,5	0,3	1,1	0,7	1,1
Solde global (en pourcentage du PIB)	-3,4	-0,5	0,0	0,5	0,1	0,4
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB) 1/	78,0	78,8	76,4	77,1	77,7	74,7
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Monnaie au sens large	0,4	7,1	13,7	8,4	11,0	12,4
Crédit au secteur privé	9,7	8,1	8,9	6,9	9,2	9,6
Balance des paiements						
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-19,8	-15,1	-14,4	-11,6	-11,3	-4,0
Hors importations d'équipement pour le secteur extractif financées par l'IDE	-11,9	-11,2	-8,2	-6,4	-6,7	-1,1
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	822,8	824,4	849,0	881,3	1,080,0	1,324,9
En mois d'importations futures hors secteur extractif	5,6	5,6	5,1	5,2	6,1	7,0
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 1/	3,297,9	3,405,7	3,562,9	3,629,6	3,763,1	3,834,8
En pourcentage du PIB	68,3	72,7	72,2	69,9	71,1	68,9
Taux de change effectif réel	7,8	-5,8	-2,1
Postes pour mémoire :						
PIB nominal (en millions de dollars)	4.832,1	4.686,0	4.937,5	5.193,5	5.296,0	5.566,8
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	56,1	58,6	71,1	74,6	67,8	63,7

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

10 mai 2018

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD DANS LE CADRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La situation macroéconomique s'améliore, comme prévu, parallèlement à un ajustement considérable de la politique économique et à une évolution favorable des prix des produits de base. L'économie se redresse, avec une croissance estimée à 3,5 % en 2017 et prévue à 3 % en 2018—ce léger ralentissement s'expliquant par l'impact différé de la sécheresse de l'an dernier. L'inflation devrait rester modérée à 2,7 % en moyenne cette année. Les réserves officielles de change ont atteint 849 millions de dollars US à la fin de 2017 (soit 5,1 mois d'importations hors secteur extractif) et devraient continuer d'augmenter cette année. Le solde budgétaire primaire hors dons est devenu positif en 2017 à 0,3 % du PIB non extractif et devrait rester positif cette année. Le déficit extérieur courant a baissé du fait d'un rebond des exportations des secteurs des mines et de la pêche. Les emprunts ont ralenti, la dette externe se stabilisant à 72 % du PIB.

Les perspectives sont favorables bien qu'il subsiste des obstacles considérables à surmonter pour réaliser une croissance élevée et inclusive. Les sources de vulnérabilité demeurent élevées et il est nécessaire de poursuivre les réformes pour consolider la stabilité macroéconomique, parvenir à une croissance inclusive qui génère des emplois et réduit la pauvreté, ainsi que pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance.

La mise en œuvre des politiques économiques a été satisfaisante et le programme est en bonne voie. Tous les critères de performance fixés pour décembre 2017 et huit des dix repères structurels pour la période allant de décembre 2017 à mars 2018 ont été observés, les deux autres l'ayant été avec un retard d'un mois. Le repère structurel de fin avril sur le remboursement des engagements de l'État à l'égard de la banque centrale a été reporté à fin juin en raison de problèmes de coordination. Les objectifs quantitatifs de 2018 sont à la portée des autorités et celles-ci se sont engagées à prendre des mesures correctives, si nécessaire, pour les atteindre. Elles poursuivront une politique d'emprunt prudente, notamment en évitant de contracter des emprunts non concessionnels, afin d'assurer la viabilité de la dette. Elles ont l'intention d'étendre

progressivement les dispositifs ciblés de protection sociale à l'ensemble du pays et d'intensifier les efforts de lutte contre la corruption.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue de l'accord triennal dans le cadre de la Facilité élargie de crédit. Les repères du programme ont été atteints et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre des politiques et des réformes. Elles s'efforcent d'appliquer les recommandations de l'évaluation des sauvegardes, qui a signalé la persistance de risques élevés. Le Document de développement économique des autorités qui décrit leur stratégie de réduction de la pauvreté est transmis séparément au Conseil d'administration.

Approuvé par
Adnan Mazarei et
Kevin Fletcher

Les entretiens se sont déroulés à Nouakchott du 8 au 21 mars. L'équipe était composée d'Eric Mottu (chef de mission), Aminata Touré, Imen Benmohamed, Majdi Debbich, Joseph Karangwa (tous membres du Département Moyen-Orient et Asie centrale), Louis Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Nooman Rebei (Représentant résident), assistés par Aichetou Maaloum Braham (économiste local). Mohamed-Lemine Raghani and Mohamed Sidi Bouna (tous deux membres du Bureau des administrateurs) ont pris part aux entretiens. Mme Kalla a apporté un concours en matière de recherche, tandis que Mme Cruz, Mme Prevost et M. Kane ont effectué les travaux administratifs. La mission a rencontré le Premier ministre, M. Yahya Ould Hademine, le Gouverneur de la banque centrale, M. Abdel Aziz Ould Dahi, le Ministre de l'économie et des finances, M. El Moctar Ould Djay, le ministre délégué chargé du budget, M. Mohamed Ould Kembou et d'autres hauts responsables publics, représentants du secteur privé et partenaires au développement.

Tables des matières

CONTEXTE ET PERSPECTIVES	5
PERFORMANCE DU PROGRAMME	8
ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES PRÉVUES PAR LE PROGRAMME	9
A. Politique budgétaire	9
B. Politiques monétaires et de change	11
C. Politiques du secteur financier	13
D. Politiques sociales et de développement, gouvernance et climat des affaires	13
E. Autres questions en rapport avec le programme	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
GRAPHIQUES	
1. Scénarios dans le cadre du programme et des consultations au titre de l'article IV, 2015–22	10
2. Évolution du secteur réel, 2010–18	19
3. Évolution du secteur externe, 2010–18	20
4. Mauritanie : Évolution du secteur budgétaire, 2010–18	21
5. Indicateurs du secteur monétaire et financier, 2010–18	22
6. Indicateurs du contexte des activités d'entreprise	23
TABLEAUX	
1. Cadre macroéconomique, 2014–23	24

2. Balance des paiements, 2014–23 _____	25
3a. Opérations des administrations centrales, 2014–23 _____	26
3b. Opérations des administrations centrales, 2014–23 (en pourcentage du PIB non extractif) _____	27
4. Situation monétaire, 2014–20 _____	28
5. Indicateurs de solidité bancaire, 2008–17 _____	29
6. Besoins et sources de financement externe, 2015–20 _____	30
7. Capacité à rembourser le FMI, 2018–32 _____	31
8. Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de _____	32

APPENDIX

I. Lettre d'intention _____	33
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	35
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	55

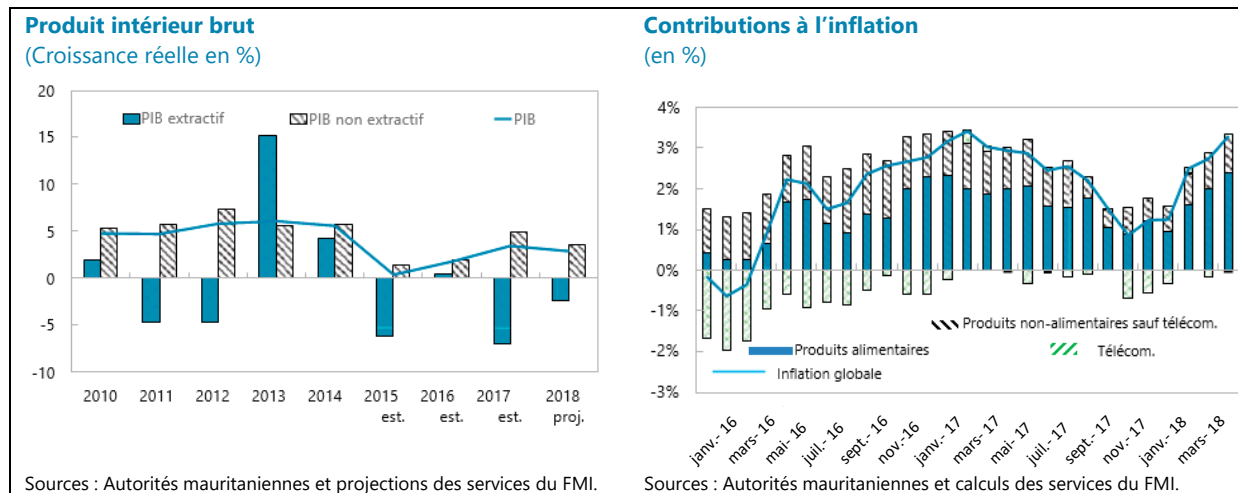
CONTEXTE ET PERSPECTIVES

1. Les déséquilibres macroéconomiques dus au choc de 2014-2015 sur les termes de l'échange se sont réduits en 2016-17 à la suite d'un ajustement considérable des politiques publiques et d'une évolution favorable des prix des produits de base, tandis que la croissance a amorcé une reprise.

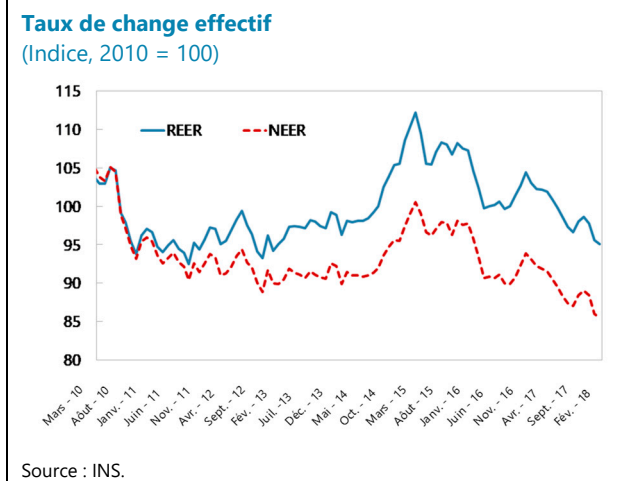
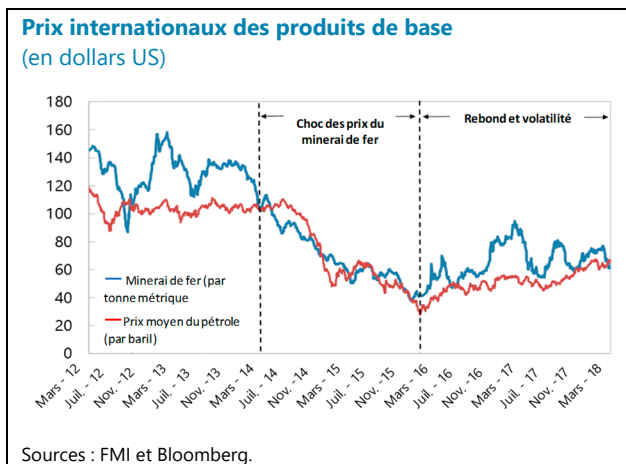
- L'ajustement budgétaire cumulé a atteint 4,8 points du PIB non extractif (PIBNE) en 2016-17, le déficit budgétaire primaire (hors dons) faisant place en 2017 à un excédent de 0,3 % du PIBNE. Ce résultat a été obtenu au moyen d'une conjonction de réduction des dépenses courantes et d'investissement ainsi que de hausse des recettes fiscales non extractives, qui ont représenté respectivement 4,5 % et 2,5 % du PIBNE (alors que les recettes extractives et non fiscales ont diminué). Les emprunts se sont ralentis et le ratio de la dette extérieure a légèrement fléchi, passant de 73 % du PIB en 2016 à 72 % à la fin de 2017.¹
- On estime que le rythme de la croissance s'est redressé, passant de 1,8 % en 2016 à 3,5 % en 2017 ; les secteurs non extractifs ont progressé de 4,9 % grâce à l'amélioration des termes de l'échange, au développement de l'agriculture irriguée et à une expansion vigoureuse de l'industrie manufacturière, des transports et des télécommunications.
- L'inflation est restée modérée, à 2,3 % en moyenne en 2017, du fait de la faible hausse des prix mondiaux des produits alimentaires ainsi que de la stabilité des prix des biens et services non échangeables.

2. La croissance devrait ralentir quelque peu à environ 3 % en 2018, principalement dû à l'effet différé de l'épisode de sécheresse sur l'agriculture, tandis que le rythme de l'inflation s'est accéléré au premier trimestre de 2018. En mars, l'inflation a rebondi à 3,3 % en glissement annuel, principalement du fait de l'incidence de la réforme monétaire, qui a entraîné certaines hausses de prix spéculatives, et d'une certaine dépréciation par rapport à l'euro, qui a fait monter les prix des biens échangeables, dont ceux des produits alimentaires importés. Toutefois, on s'attend à ce que l'inflation reste globalement modérée en 2018 à 2,7 % en moyenne.

¹ Sans compter une dette passive sous forme d'arriérés envers le Koweït, voir note n°11. Le ratio de la dette extérieure à la fin de 2017, que l'on anticipait à 68,5 % du PIB au moment de la demande de programme, dépasse ce montant du fait de révisions à la baisse du PIB au cours des trois dernières années (dues surtout à des révisions de données et d'estimations des déflateurs du PIB, elles-mêmes dépendant largement des prix des produits de base) et de l'évolution du taux de change dollar US/euro qui a entraîné une hausse de la dette extérieure nominale.



3. Le niveau soutenu des prix mondiaux des métaux et la hausse des exportations halieutiques ont soutenu la balance des paiements. Les cours du minerai de fer, malgré une très grande volatilité, sont ressortis en moyenne aux alentours de 71 dollars US la tonne en 2017 – encore moins de la moitié des 145 dollars US de 2010-13, mais au-dessus du prix de 2015-16 qui était de 57 dollars US. Dans ces conditions – et avec l’aide d’une forte performance du secteur de la pêche – les exportations halieutiques ont progressé de 22 % et le déficit de la balance courante (hormis les importations de biens d’équipement financées par l’IDE) a fléchi à 8 % du PIB. Les réserves de change se sont élevées, pour atteindre 849 millions de dollars US (5,1 mois d’importations non extractives) à fin décembre. Les PEM prévoient que les prix du minerai de fer restent au même niveau, à 71 dollars US en moyenne, au cours des deux prochaines années. Alors que le taux de change contre le dollar est resté à peu près stable en 2017, celui contre l’euro s’est déprécié de 11,5 %, ce qui a entraîné en 2017 une dépréciation du taux de change effectif réel de l’ordre de 2 % en moyenne.



4. La réforme monétaire entrée en vigueur le 1^{er} janvier a provoqué certaines perturbations à court terme, mais est à présent largement achevée. La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a relibellé la monnaie en remplaçant l’ancienne ouguiya (MRO) par une nouvelle (MRU), l’échange se faisant au taux de

10 pour 1 ; elle a aussi mis en circulation de nouveaux billets de banque et pièces. La réforme avait pour but de faciliter les échanges, de réduire l'émission d'espèces et les coûts de transaction ainsi que d'empêcher la contrefaçon. La crainte d'une dévaluation déguisée a entraîné une courte période de spéculation, qui a fait monter la prime du marché parallèle et causé une poussée forte et brève de la demande de devises sur le marché officiel des changes ; cela a amené la banque centrale à augmenter temporairement ses interventions (de 50 % environ) pour soutenir la monnaie nationale. On a signalé des hausses de prix de plusieurs produits de base et l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires a progressé de 1,6 % au premier trimestre de 2018. Néanmoins, à la fin de mars, plus de 90 % du montant de la nouvelle monnaie avaient déjà été échangés.

5. Les perspectives se sont améliorées parallèlement au redressement durable de la croissance mondiale et à la solide demande de produits de base, malgré les signes de sécheresse et l'enchérissement des importations pétrolières. Les perspectives de croissance sont prometteuses – soutenues par la hausse des prix des métaux, l'IDE dans le secteur extractif et les investissements publics favorables à la croissance. Toutefois, le déficit pluviométrique de l'année dernière dans tout le Sahel pourrait mettre en difficulté l'élevage et l'agriculture de subsistance ainsi que les populations vulnérables dans les zones rurales, en dépit du récent développement de zones agricoles irriguées ; cela déclencherait des dépenses budgétaires supplémentaires pour une aide d'urgence. Cette année, les prix internationaux du pétrole supérieurs aux prévisions pèseront sur la balance des paiements et le budget – car ils réduiront le différentiel positif avec le prix de vente au détail fixé administrativement.

6. Le contexte politique est dominé par les élections municipales et parlementaires qui auront lieu pendant la seconde moitié de l'année et par l'élection présidentielle de la mi-2019. Le second mandat du président en fonction – le maximum permis par la constitution – s'achève en 2019.

7. Les risques pesant sur la sécurité régionale au Sahel restent un sérieux motif d'inquiétude et les dépenses militaires vont probablement augmenter. Même si la Mauritanie a été épargnée par les problèmes sécuritaires qu'ont connus d'autres pays de la région, elle reste exposée aux menaces de groupes terroristes qui opèrent le long de sa frontière avec le Mali, où elle accueille également un grand nombre de réfugiés. Sa participation au déploiement militaire du G5-Sahel, aux côtés d'autres pays, sera de plus en plus onéreuse malgré les financements étrangers attendus des forces en question.²

8. Les risques sont significatifs du fait de sérieux facteurs de vulnérabilité, mais restent équilibrés grâce à des possibilités favorables à moyen terme. Sur le plan positif, l'exploitation probable d'un champ gazier offshore pourrait changer la donne à partir de 2021, les recettes publiques étant susceptibles d'augmenter annuellement de 1,5 à 7 % du PIB en fonction des

² En 2017, les dépenses consacrées à la défense représentaient environ 3 % du PIB (11 % des dépenses totales).

conditions générales et des prix du gaz. L'accord de partage entre la Mauritanie et le Sénégal, signé au début de février, a constitué une avancée importante et l'exploration progresse régulièrement, tandis que la décision finale d'investissement du consortium dirigé par British Petroleum étant attendue d'ici la fin de l'année.³ D'autres grandes compagnies pétrolières ont aussi lancé des recherches offshore. Sur le plan négatif, les prochaines élections de 2018-19 pourraient déclencher des troubles sociaux en cas de transition politique contestée, ce qui nuirait à l'activité économique et freinerait la mise en œuvre des réformes. En outre, s'il n'y a pas d'avancée significative en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et le climat des affaires – domaines où l'amélioration reste considérée comme nécessaire malgré une remarquable progression ces dernières années dans les enquêtes sur la Facilité des affaires – cela pourrait être préjudiciable à la confiance du secteur privé et à l'investissement étranger (graphique 6). Les dépenses pourraient être mises sous pression par des coûts imprévus liés à l'accueil du sommet de l'Union africaine en juillet 2018. Plus généralement, l'économie reste très vulnérable à une baisse des prix des métaux, à de mauvaises conditions climatiques et à l'évolution de la sécurité régionale. La dernière Analyse de viabilité de la dette, effectuée en novembre 2017 (rapport pays du FMI n°17/369), indiquait un risque élevé de surendettement.

PERFORMANCE DU PROGRAMME

9. Les autorités ont bien progressé dans la réalisation du programme et l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé le 6 décembre 2017, est sur la bonne voie. Tous les critères de performance (CP) pour fin décembre 2017 et huit des dix repères structurels pour la période allant de décembre 2017 à mars 2018 ont été respectés, les deux autres l'ayant été avec un mois de retard (tableaux 1 et 2 du MPEF). Toutefois, l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales à fin décembre a été manqué de peu (0,2 %) en raison de la sous-exécution du budget dans certains secteurs sociaux. Les données budgétaires préliminaires du premier trimestre de 2018 laissent à penser que l'objectif budgétaire indicatif pour mars 2018 a été atteint. Néanmoins, la réalisation du repère structurel de fin avril 2018 (portant sur un nouvel accord de remboursement des engagements de l'État à l'égard de la BCM) a été reporté à fin juin à cause de problèmes de coordination entre les deux institutions. S'agissant de l'avenir, les objectifs quantitatifs de 2018 semblent à la portée des autorités et la conditionnalité structurelle est en bonne voie de réalisation ; mais il pourrait y avoir de légers retards dans la finalisation de la loi bancaire et des statuts de la banque centrale (repère structurel de fin juin 2018), du fait de la nécessité d'intégrer les recommandations de l'assistance technique du FMI (AT) et de la mission d'évaluation des sauvegardes récemment achevée.

³ Les projections macroéconomiques ne tiennent pas compte de l'éventuelle incidence de ce projet en l'attente de la décision finale du consortium.

ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES PRÉVUES PAR LE PROGRAMME

10. Les entretiens ont eu lieu dans le contexte de perspectives plus favorables pour les prix des produits de base, d'une part, mais d'une évolution défavorable des prix du pétrole et de tensions sur certaines dépenses publiques, d'autre part. Globalement, les projections du budget et des réserves de change sont plus positives que lors de la demande de programme (graphique 1).⁴ Les autorités ont réaffirmé leur fort engagement envers celui-ci.

A. Politique budgétaire

11. En 2017, les résultats budgétaires ont été conformes aux objectifs du programme. À 0,3 % du PIBNE (hors dons), l'excédent du solde primaire a légèrement dépassé les 0,2 % prévus, avec des recettes fiscales du secteur non-extractif quelque peu supérieures, ce qui a compensé presque entièrement des recettes non fiscales et extractives moindres. Les dépenses primaires ont été inférieures aux prévisions – notamment les dépenses en capital financées par l'étranger du fait de contraintes de capacités. Les charges d'intérêts ainsi que les dons ont progressé de 0,3 % du PIBNE.

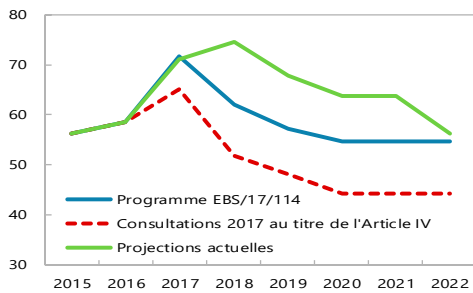
12. Les projections actualisées pour 2018 indiquent que le programme budgétaire est en bonne voie de réalisation. Les recettes tirées des activités extractives ont été gonflées en début d'année par des rentrées exceptionnelles dues aux commissions sur de nouveaux permis d'exploration (1,6 % du PIB);⁵ cela compensera le manque à gagner résultant du niveau plus élevé que prévu des cours mondiaux du pétrole, qui réduira le différentiel positif entre les prix de détail administrés et les prix à l'importation (-0,5 % du PIB). Du côté des dépenses, des tensions pourraient résulter d'une augmentation des aides d'urgence, à la suite de la sécheresse qui a frappé l'année dernière la plus grande partie du Sahel, d'un alourdissement des dépenses consacrées à la sécurité dans le cadre de l'initiative G5-Sahel et du coût de l'accueil du sommet de l'Union africaine en juillet 2018. En même temps, on peut s'attendre à des retards dans l'exécution de projets à financement externe. D'une façon globale, ces effets sont susceptibles de se compenser.

⁴ Toutefois, les ratios par rapport au PIB sont plus élevés que dans le programme en raison d'une estimation plus basse du PIB nominal ; voir note n°1.

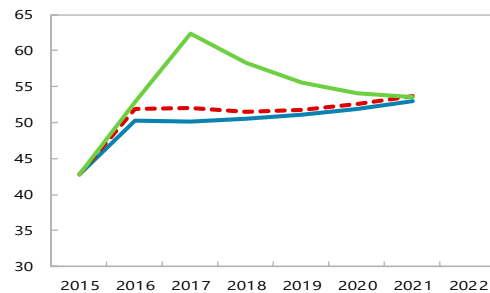
⁵ Un mécanisme d'ajustement du programme portant sur le CP du solde budgétaire garantit qu'au moins la moitié d'une surprise positive sur les recettes émanant des activités d'extraction soit épargnée ; il opère de façon symétrique en permettant d'amortir dans une certaine mesure les chocs négatifs sur ces recettes.

Graphique 1. Mauritanie : scénarios dans le cadre du programme et des consultations au titre de l'article IV, 2015–22

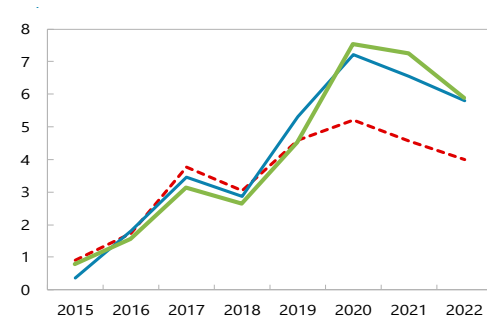
Cours du minerai de fer
(en dollars US par tonne métrique)



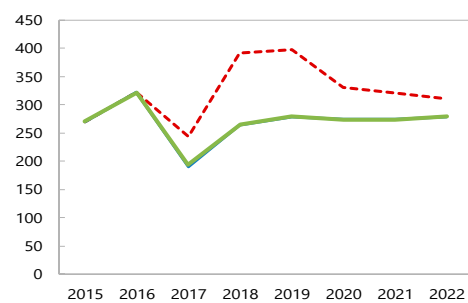
Cours du pétrole
(en dollars US par baril)



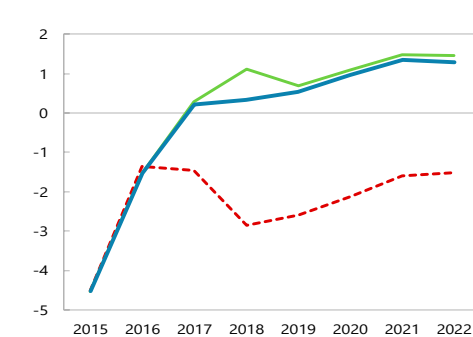
Croissance du PIB réel
(en %)



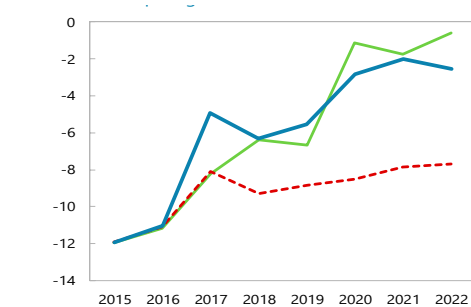
Emprunts externes
(en millions de dollars US)



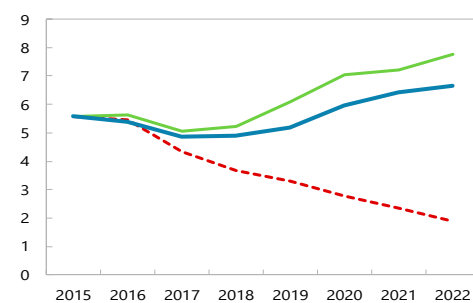
Solde primaire hormis l'aide
(en % du PIB)



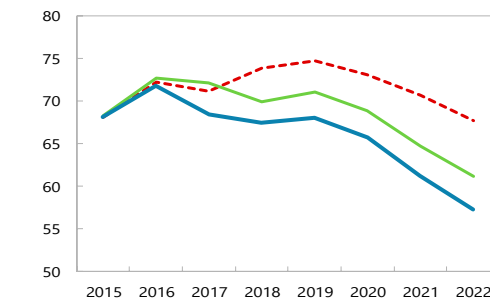
Balance courante
(en % du PIB, hormis les importations de biens d'équipement du secteur extractif financées par l'IDE)



Réserves de change officielles
(en mois d'importations prévues hors secteur extractif)



Dettes extérieures
(hormis la dette due au Koweït, en % du PIB)



Sources : Autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections du FMI.

13. Les autorités ont réaffirmé leur engagement de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du programme et de poursuivre une politique d'emprunt prudente. Cela consiste notamment à épargner au moins la moitié des surprises liées aux recettes extractives, conformément au programme, et à continuer à maîtriser les dépenses courantes et en capital. On s'est largement accordé sur la poursuite d'une politique d'emprunt prudente, malgré l'importance des besoins en matière d'infrastructures publiques et de développement, afin de maintenir la viabilité de la dette et de placer le ratio d'endettement extérieur (encore élevé, à 72 % du PIB) sur une trajectoire clairement descendante. Les autorités ont assuré en particulier qu'elles s'abstiendraient de contracter de nouveaux emprunts non concessionnels (sauf pour le projet agréé dans le cadre du programme) ; en outre, jusqu'à présent, elles n'ont pas décidé si elles contracteraient de nouveaux emprunts importants, et de ce fait le plan d'emprunts 2018 est encore en cours d'examen. Les autorités cherchent aussi à renforcer la gestion des projets et de la dette ; un décret réactivant la Commission Nationale de la Dette Publique (CNDP) a été pris au début de mai (repère structurel de mars 2018) ; de plus, un protocole de coordination entre la CNDP et la Commission d'Analyse des Projets d'Investissement Public (CAPIP), fixant leurs responsabilités respectives en matière de sélection des projets, a été signé au début de mai (repère structurel de mars 2018).

14. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de mettre bientôt au point un cadre budgétaire robuste destiné à gérer les futures recettes, peut-être importantes, provenant de l'exploitation de gaz offshore. Actuellement, la Banque mondiale conseille à la fois le Sénégal et la Mauritanie dans ce domaine. Le cadre devrait contribuer à la prise de décisions sur les points suivants : (i) choix d'emploi des recettes – investissements ou dépenses à caractère récurrent ou épargne ; (ii) sélection des projets d'investissement ; (iii) options pour gérer la volatilité ; (iv) dosage macroéconomique approprié.

B. Politiques monétaires et de change

15. La situation sur le plan de la liquidité s'est améliorée, la masse monétaire au sens large ayant augmenté en janvier 2018 de 18 % en glissement annuel en raison d'un gonflement des dépôts à court terme lié à la réforme monétaire. Cette progression, la plus forte depuis 2012, a été due à un afflux de dépôts à vue dans le système bancaire qui s'explique lui-même par l'obligation d'utiliser un compte en banque pour convertir des montants élevés de l'ancienne monnaie dans la nouvelle. En revanche, le rythme de hausse de la base monétaire est resté modéré à 9 %. Parallèlement, la hausse du crédit au secteur privé s'est accélérée pour atteindre 10 %, ce qui laisse penser que les conditions sont propices à la croissance économique. Il reste néanmoins à voir si cette expansion monétaire va s'avérer temporaire ou non quand la réforme monétaire sera achevée et quand la demande d'espèces – moyen traditionnel d'épargne – retrouvera ses niveaux antérieurs.

16. La procédure de demande de devises sur le marché officiel des changes, entrée en vigueur en décembre, a constitué un premier pas vers une formation plus concurrentielle des prix et une amélioration de l'accès au marché. Ces derniers mois, toutefois, la politique de

change a été compliquée par (i) la réforme monétaire, qui a entraîné une spéculation à grande échelle et exigé des interventions substantielles sur le marché pour empêcher des dérapages et (ii) par la dépréciation du dollar US relativement à l'euro. Jusqu'à présent, les autorités ont continué à cibler *de facto* un taux de change stable contre le dollar en fournissant des montants très élevés de devises pendant les adjudications, ce qui a entraîné une dépréciation significative du taux de change contre l'euro, de l'ordre de 11,5 % en 2017, et fait augmenter les prix à l'importation. Les services du FMI ont appelé à profiter de l'occasion d'un contexte mondial assez favorable pour constituer des réserves de précaution en limitant les interventions et en permettant une plus grande flexibilité du taux de change quand la situation du marché le permet.

17. Les services du FMI ont recommandé de se servir à la fois des instruments de politique monétaire existants et de ceux nouvellement introduits pour influencer sur la liquidité. Dans le cadre du programme, la BCM a institué en novembre le calcul en moyenne mensuelle (et non quotidienne) des réserves obligatoires des banques pour donner à celles-ci plus de souplesse dans la gestion de leur liquidité. En outre, la liquidité s'est accrue de même que la hausse des dépôts et des réserves bancaires, mais cette situation pourrait être temporaire et une politique monétaire beaucoup plus active s'impose. Les nouveaux instruments de politique monétaire ont été mis en place à la fin du mois de décembre conformément au programme, mais ils ne sont pas utilisés à cause du niveau élevé du taux d'intérêt directeur de la banque centrale; à 9 %, celui-ci n'a pas été modifié depuis 2009 et a désormais un caractère très restrictif, l'inflation étant de l'ordre de 2,5 %.⁶ Il s'écarte aussi largement du taux des bons du trésor, qui est de 3 % environ.⁷ Pour donner au taux directeur un caractère effectif en tant qu'outil de la politique monétaire et inciter les banques à employer les nouveaux instruments de cette politique, les services du FMI ont conseillé des réductions légères et progressives, accompagnées d'un suivi des effets éventuels sur le taux de change et l'inflation.⁸ Les autorités ont réaffirmé leur intention d'appliquer une politique monétaire plus active en ciblant des agrégats monétaires, pour atteindre leur objectif de stabilité des prix, et souhaité une éventuelle AT du FMI compte tenu des contraintes de capacités.

18. La banque centrale et le Ministère des finances doivent encore convenir d'un nouveau protocole d'accord en vue de recapitaliser la BCM au moyen du remboursement progressif des engagements de l'État à son égard. Cet accord est essentiel pour renforcer les revenus de la banque centrale, son bilan et son autonomie ainsi que pour appuyer les opérations de politique monétaire ; on s'attend à ce qu'il soit soumis au parlement d'ici fin juin 2018 (en retard par rapport au respect du repère structurel prévu initialement pour fin avril 2018).

⁶ Le taux d'intérêt directeur influe, par exemple, sur le taux de la facilité de refinancement auprès de la banque centrale, qui n'est guère utilisé.

⁷ Les services du FMI ont recommandé de moderniser l'émission des bons du trésor, conformément aux conclusions de l'assistance technique (AT).

⁸ Le nouveau cadre des garanties à l'appui des opérations de politique monétaire, mis en place en mars 2018 (repère structurel), devrait aussi contribuer à l'activation des nouveaux instruments.

C. Politiques du secteur financier

19. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de poursuivre le renforcement du cadre réglementaire et des pratiques de supervision pour remédier aux facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire. Ceux-ci résultent du montant substantiel des prêts non performants (PNP) et de la faible rentabilité bancaire (graphique 5 et tableau 5), éléments accentués par une faible liquidité et des risques de crédit élevés dus à la concentration des prêts. Toutefois, des indicateurs préliminaires de la solidité bancaire montrent un recul du ratio des PNP, de 25,5 % en 2016 à 22,4 % en 2017, ce qui découle probablement surtout du transfert de PNP entièrement provisionnés hors bilans bancaires. La constitution de provisions a augmenté et couvrait 71 % des PNP en 2017. Dans le contexte de difficultés avec les correspondants bancaires, qui risquent d'être préjudiciables aux échanges et aux envois de fonds des travailleurs émigrés, les services du FMI ont encouragé les autorités à remédier aux déficiences existant depuis longtemps du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

20. Les mesures prises récemment dans le cadre du programme devraient durcir les exigences en matière de fonds propres, améliorer la gestion de la liquidité d'urgence et améliorer la qualité des actifs (138–42). La BCM a élevé le niveau de sa réglementation relative aux fonds propres bancaires et à leur adéquation afin de l'aligner sur les principes de Bâle III, notamment en introduisant de nouveaux volants de capitaux. Elle a relevé le montant minimum obligatoire des fonds propres des banques (doublé en deux ans), ce qui renforcera leurs bilans et devrait encourager les fusions. Conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI, la BCM a mis en place une facilité de liquidité d'urgence destinée aux banques ; elle sera rendue opérationnelle au cours des prochains mois lorsque la banque centrale aura convenu avec chaque banque des garanties éligibles. Les autorités ont également soumis au parlement un nouveau projet de loi facilitant le recouvrement des crédits et la mise en exécution des garanties par les banques. Elles ont accepté de réviser le projet de loi bancaire et de statuts de la banque centrale, notamment pour intégrer les recommandations de l'AT du FMI et de la mission d'évaluation des sauvegardes.

21. La BCM continue à développer sa capacité de supervision bancaire. Avec l'assistance technique du FMI, elle établit une supervision axée sur les risques qui s'appuie sur des évaluations complètes des risques bancaires, notamment ceux liés à la concentration, et sur un renforcement des inspections sur place. Toutefois, pour réussir à renforcer la supervision bancaire, il faudra y consacrer davantage de ressources.

D. Politiques sociales et de développement, gouvernance et climat des affaires

22. Les autorités ont finalisé une nouvelle stratégie nationale de développement, couvrant la période 2016-30, qui privilégie la diversification et la croissance inclusive.⁹ Formulée avec

⁹ Voir Le rapport pays du FMI n°. 17/324, encadré 1.

des contributions de la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement, la stratégie a été adoptée par le conseil des ministres en janvier 2018 et par le parlement en avril, puis publiée. Elle comprend trois piliers : (i) la promotion d'une croissance plus forte, durable et inclusive ainsi que de la création d'emplois (en encourageant les activités agricoles, pastorales et halieutiques à plus forte valeur ajoutée ainsi qu'en améliorant les infrastructures et le contexte dans lequel opère le secteur privé) ; (ii) le développement du capital humain et un meilleur accès aux services sociaux de base ; (iii) le renforcement de la gouvernance. La stratégie est mise en œuvre au moyen de plans quinquennaux, dont le premier couvre la période 2016-20 pendant laquelle les autorités se concentreront sur la stabilité macroéconomique, les infrastructures publiques et les réformes structurelles afin d'améliorer l'environnement des entreprises.

23. Les services du FMI ont accueilli favorablement la nouvelle stratégie de développement, axée comme il convient sur le capital humain, l'environnement des entreprises et la gouvernance, éléments nécessaires à la transformation économique. Ils ont encouragé les autorités à lancer les réformes rapidement et en coordination étroite avec le secteur privé. La stratégie constitue la base du Document de développement économique (DDE) qui met en relief ses principaux objectifs et les réformes proposées pour les atteindre. Le programme soutenu par le FMI se conforme strictement à cette stratégie, reflétant l'engagement de longue date des services lors de son élaboration ces deux dernières années. La réussite de sa mise en œuvre dépendra de la capacité des autorités à faire avancer les réformes essentielles, à donner la priorité aux programmes et projets qui cherchent à partager les avantages résultant de l'amélioration de la croissance économique, à obtenir des « succès rapides », à réduire les éventuels intérêts particuliers et à établir un solide système de suivi et d'évaluation s'appuyant sur des données de qualité et obtenues en temps opportun pour juger de l'application du programme. Les risques liés à la mise en œuvre des projets (dont les engagements conditionnels résultant des programmes de partenariat public-privé envisagés et les risques pesant sur la viabilité de la dette) devront en particulier être suivis de près et atténués. En outre, la stratégie s'appuie sur des financements importants mais encore non-identifiés qui devront être classés par priorité et mobilisés de manière soutenable.

24. Les services du FMI ont appelé à une hausse des dépenses sociales, notamment en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, conformément aux objectifs indicatifs concernés du programme et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire soutenable. La création d'un espace budgétaire au moyen d'une mobilisation accrue des recettes internes y contribuera, de même que l'exécution stricte des dépenses non prioritaires. Les autorités poursuivent, avec l'aide de la Banque mondiale, la mise en place du registre social des ménages vulnérables ; sur cette base, elles étendront progressivement à l'ensemble du pays les transferts monétaires ciblés et conditionnels.

25. Les autorités mettent en œuvre leur plan annuel de réforme du climat des affaires. Les principales mesures, destinées à remédier aux déficiences recensées dans la dernière enquête sur la Facilité des affaires, comprennent la simplification de l'enregistrement des propriétés et de l'obtention des permis de construire, l'amélioration de l'accès au crédit et à l'électricité ainsi que la facilitation du règlement des petits litiges commerciaux (¶46).

26. Les autorités tiennent à renforcer leur cadre de gouvernance et les institutions chargées de la lutte contre la corruption conformément à leur stratégie nationale de développement (¶148–51). En 2017, le cadre des marchés publics a été amélioré avec l'aide de la Banque mondiale. En outre, on s'attend à ce que la nouvelle loi budgétaire organique, adoptée début mai, fasse progresser la gouvernance dans le domaine de la gestion financière publique (¶149). Les autorités ont l'intention d'intensifier la lutte contre la corruption comme le prévoit leur stratégie en la matière pour la période 2016–20 (¶150), notamment en renforçant l'application par la justice du système de déclaration obligatoire des actifs par les responsables publics et en développant les activités des institutions d'audit et de contrôle (¶151).

E. Autres questions en rapport avec le programme

27. De nouveaux CP sont proposés pour fin décembre 2018 qui s'inscrivent dans la ligne des objectifs indicatifs initiaux (tableau 1 du MPEF). De nouveaux objectifs indicatifs sont aussi proposés pour fin mars 2019 ; ils correspondent aux projections révisées du programme. Le niveau de départ des réserves de change nettes (RCN) à fin juin 2017 a été revu en baisse à la suite d'entretiens entre la BCM et la mission d'évaluation des sauvegardes, en mars 2018, à propos du traitement de l'or non monétaire et de la classification de certains engagements externes à court terme dont on s'était aperçu qu'ils grèvent les avoirs externes. Toutefois, cette révision a eu un effet minime sur la communication de la variation des réserves de change nettes en vertu du programme (CP) ; le Protocole d'accord technique (« PAT ») a été modifié pour clarifier la définition des RCN.¹⁰ Le programme de 2018 est entièrement financé, des dons étant attendues surtout de l'UE et de la Banque mondiale. Les services du FMI ont pressé les autorités de créer rapidement la commission technique qui devrait assurer le suivi du programme.

28. Une récente évaluation des sauvegardes de la BCM a constaté la persistance de problèmes de capacités et de risques de sauvegarde élevés dans des domaines essentiels, du fait de progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations de 2010 sur les sauvegardes. L'évaluation, effectuée en mars 2018, est désormais achevée en substance. Elle constate que les principaux risques sont dus à des points faibles du cadre juridique de la BCM, qui n'assure pas son autonomie institutionnelle et financière, à ses dispositifs de gouvernance et de supervision ainsi qu'à ses pratiques de communication des situations financières qui ne sont pas au niveau des normes internationales. En outre, l'autonomie financière de la banque centrale est entravée par une dette publique importante (31 % des actifs), consolidée en 2013 mais dont le service n'est pas honoré ; il est également nécessaire de renforcer les contrôles sur la communication des données concernant le programme. Pour traiter certains de ces risques, plusieurs repères structurels du programme correspondent aux principales recommandations de sauvegarde ; ils incluent des amendements aux nouveaux statuts de la BCM (RP de juin 2018), un cadre d'apport de liquidité d'urgence (RP de mars 2018), une nouvelle convention pour consolider la dette publique assorties d'un calendrier de remboursement (RP d'avril 2018) et une analyse

¹⁰ Trois mécanismes d'ajustement ont été également clarifiés dans le PAT. Au total, les modifications de la définition des réserves de change nettes (RCN) n'ont pas influé sur le respect des CP à fin décembre 2017.

actualisée des écarts entre les comptes de la BCM pour 2017 et les normes internationales de communication financière (IFRS) (RP de décembre 2018), premier pas en direction d'un passage intégral aux IFRS.

29. Les services du FMI ont souligné qu'il était important que les autorités continuent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre la question des arriérés de dette vis-à-vis du Koweït.¹¹ Les autorités ont assuré qu'elles faisaient de leur mieux pour obtenir un allègement de la dette à des conditions au moins comparables, sinon plus avantageuses, que celles accordées au point d'achèvement de l'Initiative PPTE de 2002. Elles ont indiqué de nouvelles discussions entre les parties concernées.

30. La capacité de la Mauritanie à rembourser le FMI continue d'être adéquate. L'encours de la dette à l'égard de celui-ci devrait culminer à 134 millions de DTS en 2020 (15 % des réserves de changes brutes ou 3,5 % du PIB), tandis que son service resterait gérable, culminant à 1,3 % des exportations (tableau 7).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. La situation macroéconomique s'améliore, comme prévu, parallèlement à un ajustement considérable de la politique économique et à une évolution favorable des prix des produits de base. L'économie se redresse, avec une croissance estimée à 3,5 % en 2017 et prévue à 3 % en 2018 – ce léger ralentissement étant dû à l'impact différé de la sécheresse de l'année dernière. L'inflation, qui était de 2,3 % en moyenne en 2017, devrait rester modérée cette année, à 2,7 %. Les réserves officielles de change ont atteint 849 millions de dollars US à la fin de 2017 (soit 5,1 mois d'importations hors secteur extractif) et devraient continuer d'augmenter cette année. Le solde budgétaire primaire hors dons est devenu positif en 2017 à 0,3 % du PIBNE dans le prolongement des efforts d'assainissement engagés en 2016, et devrait rester en territoire positif cette année. Le déficit de la balance courante (à l'exclusion des importations de biens d'équipement du secteur extractif) a baissé de 11 % du PIB en 2016 à 8 % en 2017, du fait d'un rebond des exportations de produits miniers et halieutiques. Les emprunts ont ralenti, la dette externe se stabilisant à 72 % du PIB.

32. Les perspectives sont favorables grâce au maintien des prix des produits de base et aux efforts de politique économique en cours, bien que la réalisation d'une croissance élevée et inclusive se heurte encore à des obstacles majeurs. Les perspectives de croissance sont prometteuses – elles s'appuient sur le niveau plus élevé des prix des métaux, l'IDE dans le secteur extractif et les investissements publics favorables au développement. Néanmoins, les facteurs de vulnérabilité et les risques restent élevés, et des réformes durables s'imposent pour ancrer la stabilité macroéconomique ; réaliser une croissance forte et inclusive qui crée des emplois et fasse

¹¹ Il existe depuis le début des années 1970 une dette passive avec arriérés de remboursement, estimée maintenant à 19 % du PIB, à l'égard du fonds souverain du Koweït. Les autorités cherchent à obtenir de ce pays un allègement, mais aucun accord n'a encore été trouvé. Par souci d'exhaustivité, les tableaux du rapport des services du FMI donnent deux chiffres d'encours des dettes, l'un la prend en compte et l'autre l'exclut.

reculer la pauvreté ; et améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique. En outre, la sécheresse qui touche la plus grande partie de la région pourrait encore réduire les perspectives de croissance cette année. La contribution de l'État à la force conjointe antiterroriste du G5-Sahel, en cours de création, pourrait augmenter.

33. Dans ce contexte favorable, le programme est sur la bonne voie et sa mise en oeuvre a été satisfaisante. Tous les critères de performance fixés pour décembre 2017 et huit des dix repères structurels pour la période allant de décembre 2017 à mars 2018 ont été observés, les deux autres l'ayant été avec un retard d'un mois. Le repère structurel de fin avril concernant un nouvel accord sur le remboursement des engagements de l'État vis-à-vis de la banque centrale devrait désormais être observé avec retard d'ici à fin juin. Les services du FMI pressent les autorités à réaliser rapidement cette mesure compte tenu de son importance pour renforcer les revenus de la banque centrale, son bilan et son autonomie, et pour appuyer les opérations de politique monétaire. La loi bancaire et les statuts de la banque centrale (repère structurel de juin 2018) sont en cours de réexamen afin d'intégrer les commentaires des services du FMI.

34. Les objectifs quantitatifs de 2018 sont à la portée des autorités et leur engagement de prendre des mesures correctives pour les atteindre est bienvenu. Pour préserver un montant adéquat de réserves officielles, la banque centrale devrait se préparer à réduire ses interventions sur le marché des changes et à permettre plutôt une plus grande flexibilité du taux de change au besoin pour équilibrer efficacement le marché.

35. Les autorités devraient continuer à aller de l'avant en ce qui concerne les réformes monétaires, du taux de change et du secteur financier. Ces réformes sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement du marché officiel des devises, développer la panoplie des instruments de la politique monétaire et assurer la solidité du secteur bancaire. On encourage les autorités à intégrer les recommandations des services du FMI aux projets de loi bancaire et de statuts de la banque centrale, puis de finaliser ces textes dès que possible. Pour prévenir des difficultés avec les banques correspondantes, il faut renforcer le cadre LBC/FT et son application.

36. Les services du FMI se félicitent de l'engagement des autorités en faveur d'une politique budgétaire saine et de la viabilité de la dette. Le manque à gagner budgétaire prévu, résultant d'un relèvement des projections sur les prix du pétrole, devrait être plus que compensé par les recettes exceptionnelles tirées des industries extractives, mais on encourage les autorités à suivre les évolutions de près ainsi qu'à continuer à maîtriser rigoureusement les dépenses courantes et en capital. Elles devraient aussi poursuivre une politique d'emprunt prudente, notamment en s'abstenant de contracter des emprunts non concessionnels afin d'assurer la viabilité de la dette, et en renforçant la gestion de la dette. Bien que le programme d'emprunts de 2018 soit encore en cours d'examen, les autorités devraient éviter de contracter de grands emprunts destinés aux infrastructures.

37. Conformément à leur stratégie nationale de développement, on encourage les autorités à étendre progressivement à l'ensemble du pays les dispositifs ciblés de protection sociale et à continuer d'améliorer le climat des affaires. Les autorités devraient augmenter les

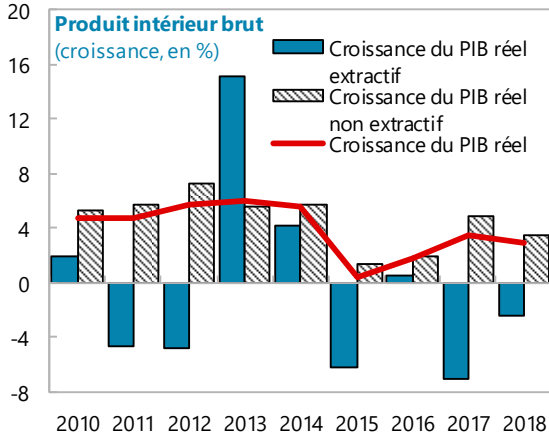
dépenses sociales, notamment celles destinées à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire soutenable, afin d'améliorer les résultats sociaux, le capital humain et de réduire la pauvreté qui reste un défi. À cette fin, on les encourage à dégager une marge d'action budgétaire en mobilisant davantage les ressources internes et en hiérarchisant les priorités de dépenses. Les mesures qu'elles envisagent pour améliorer le climat des affaires, qui contribueront à soutenir la croissance, sont bienvenues et devraient être mise en œuvre avec détermination.

38. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption, tout en insistant sur la nécessité de faire plus en matière de mise en œuvre et de sanctions. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer les pratiques de passation de marchés publics et préparé des plans d'action anti-corruption dans le cadre de leur stratégie de développement. Les services du FMI leur demandent instamment d'accélérer la mise en œuvre de ces projets, de faire respecter le système de déclaration obligatoire des patrimoines par les responsables publics et de renforcer les institutions d'audit.

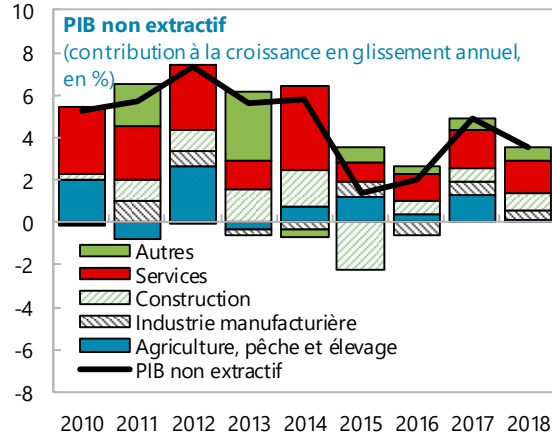
39. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Les repères du programme ont été observés et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre des politiques et des réformes. La Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières joints décrivent des mesures appropriées pour réaliser les objectifs du programme. La capacité de rembourser le FMI est adéquate et les risques pesant sur l'exécution du programme sont gérables au regard des solides antécédents du gouvernement en matière de mise en œuvre des politiques.

Graphique 2. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2010-18

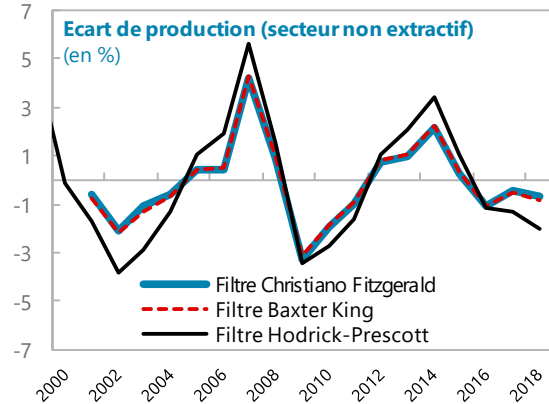
La croissance se poursuit comme prévu, soutenue par les activités non extractives...



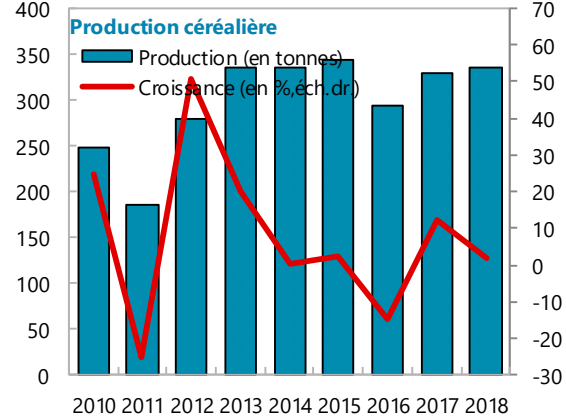
...en particulier les services, la construction, l'industrie manufacturière et la pêche...



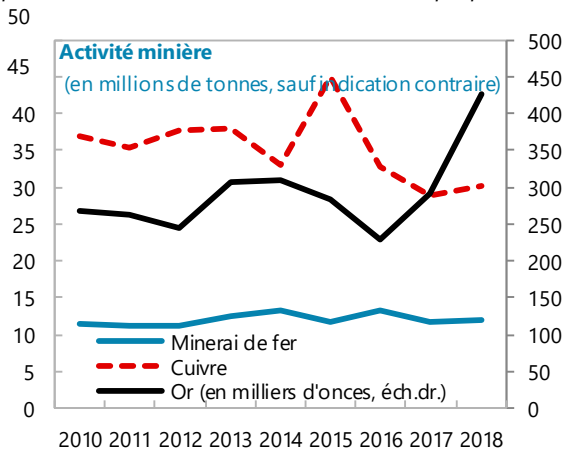
...mais l'écart de production reste négatif.



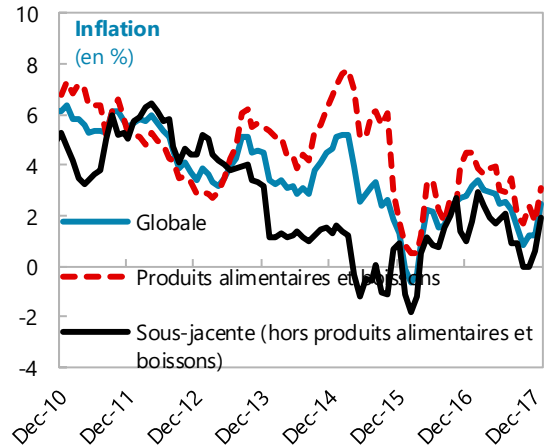
La production céréalière a légèrement augmenté...



...celle d'or et de cuivre s'est redressée, alors que la production de minerai de fer a été moindre que prévu.



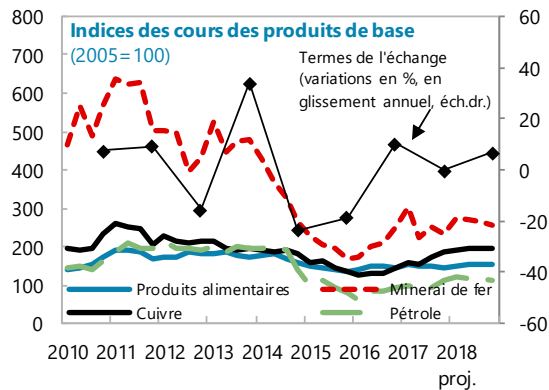
L'inflation s'est accélérée à la fin de 2017 après une période de ralentissement.



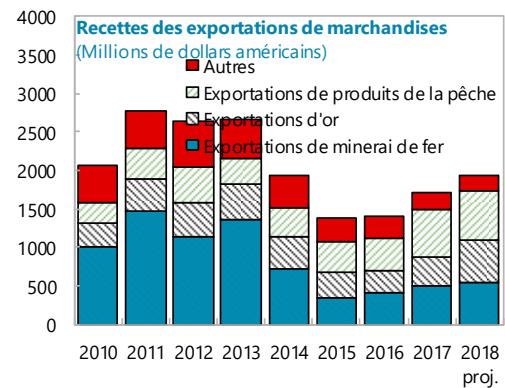
Sources : Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2010–18

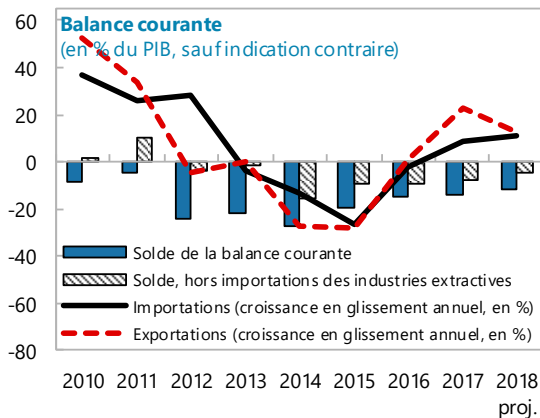
Les termes de l'échange se sont améliorés pour la deuxième année consécutive...



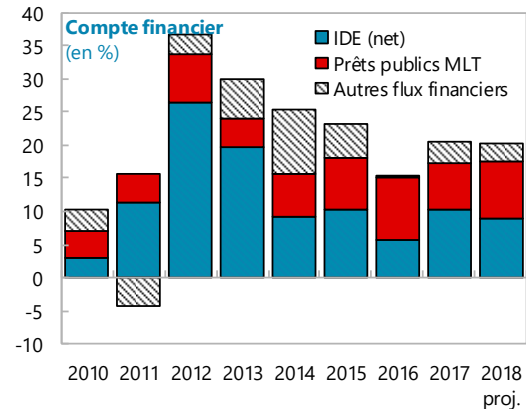
...et les exportations se redressent...



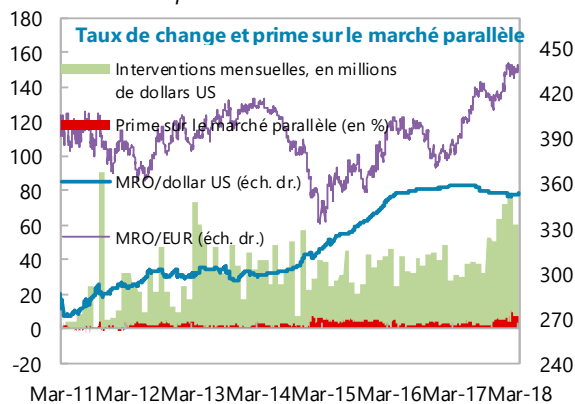
... atténuant le déficit de la balance courante...



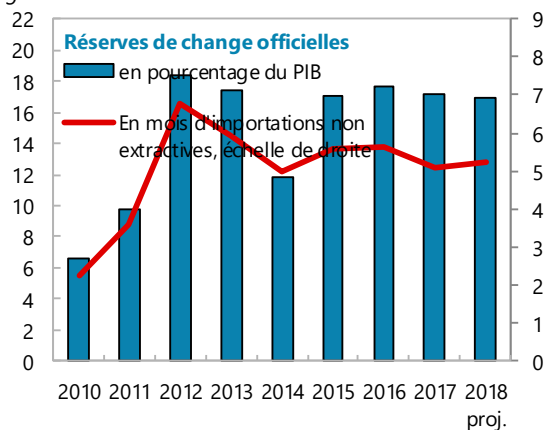
...tandis que l'IDE a augmenté, surtout dans le secteur extractif.



L'an dernier, le taux de change s'est stabilisé contre le dollar US mais déprécié contre l'euro ...



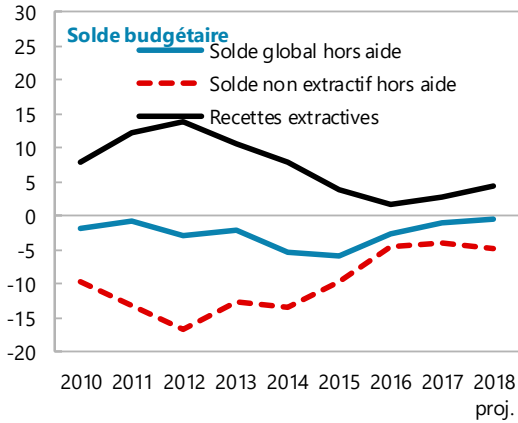
...tandis que les réserves de change sont restées globalement stables.



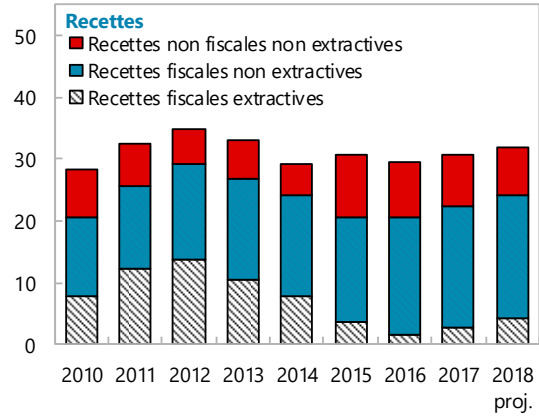
Sources : Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur budgétaire, 2010-18
(en pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

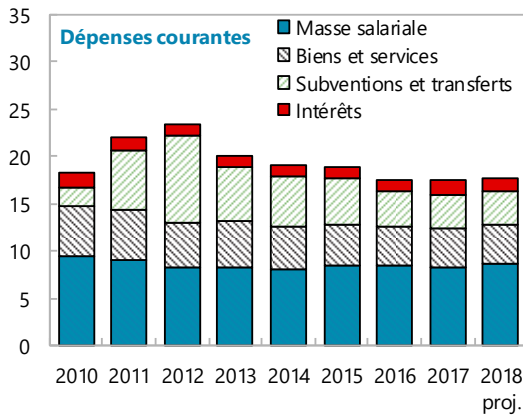
Les efforts d'assainissement se sont poursuivis ...



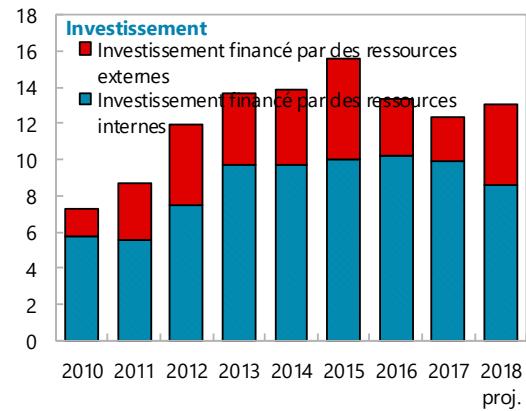
...soutenus par une hausse des recettes fiscales non extractives et un léger redressement des recettes extractives...



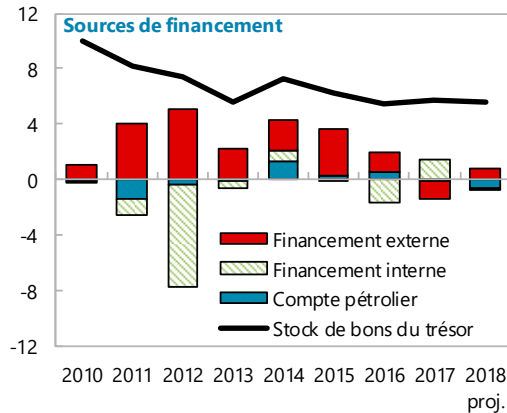
... ainsi que par un freinage des dépenses courantes...



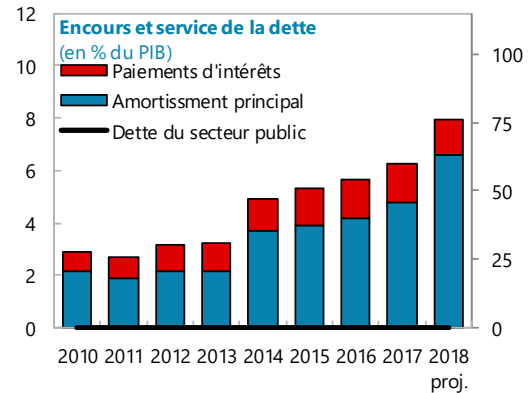
... et de l'investissement public.



L'assainissement budgétaire considérable réalisé a réduit les besoins de financement...



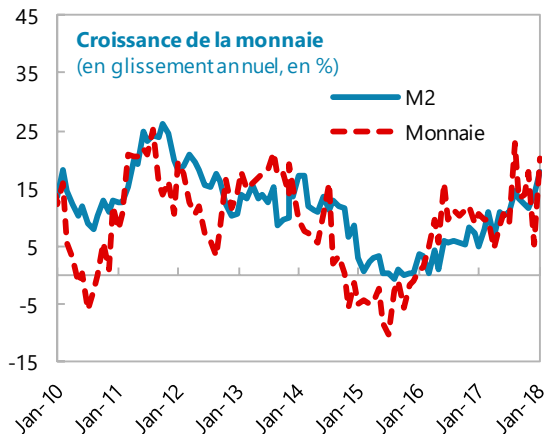
... et a stabilisé la dette publique.



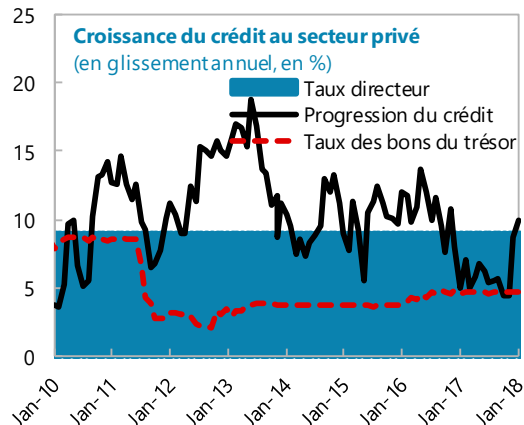
Sources : Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie : indicateurs du secteur monétaire et financier, 2010–18

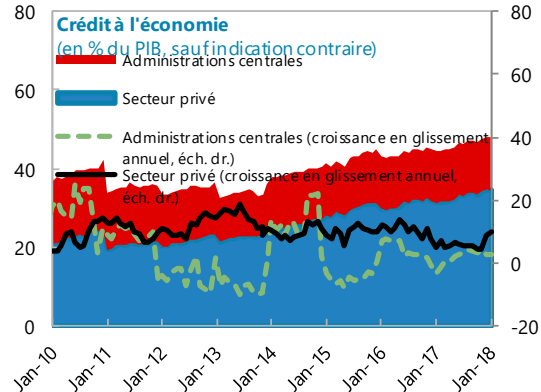
La monnaie au sens large s'est accélérée en 2017...



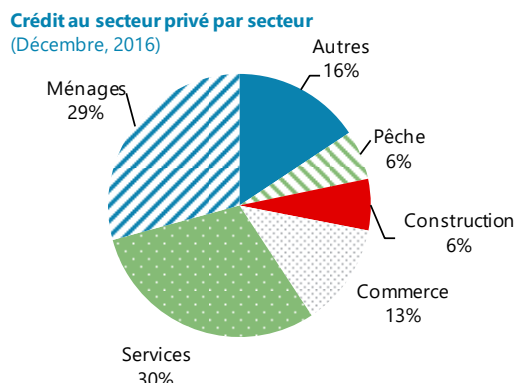
...mais la croissance du crédit s'est ralentie...



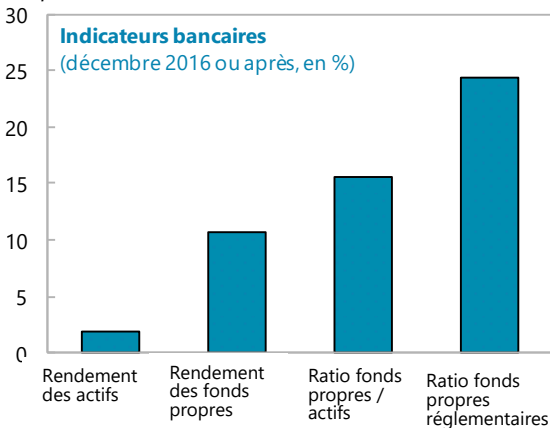
...tandis que le crédit aux administrations centrales est resté stable.



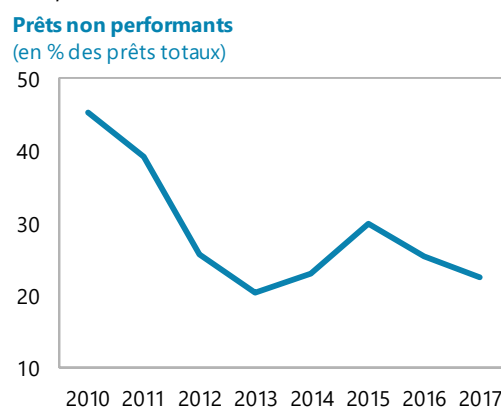
Les prêts aux ménages représentent toujours une part importante du crédit au secteur privé.



Même si le niveau des fonds propres des banques demeure adéquat, leur rentabilité est encore faible...

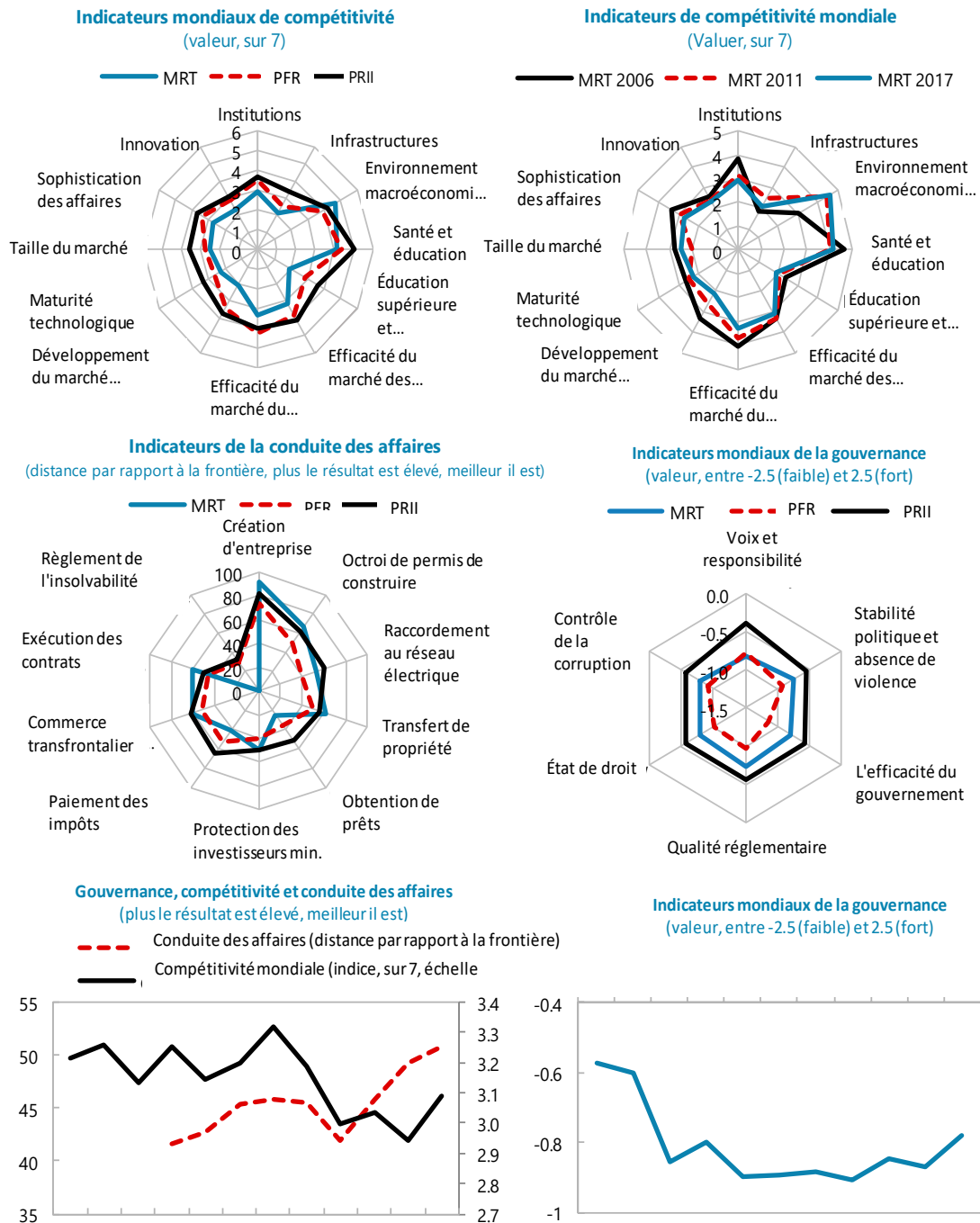


... et le ralentissement économique a eu un impact négatif sur la qualité des actifs.



Sources : Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 6. Mauritanie : indicateurs du climat des affaires et de la gouvernance, 2006–17



Sources : Rapport sur la Facilité de faire des affaires de la Banque mondiale ; Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial; Indicateurs de gouvernance mondiaux (IGM) établis par Daniel Kauffman (Natural Resource Governance Institute et Brookings Institution) et Aart Kraay (Banque mondiale) ainsi que calculs des services du FMI .

Notes : MRT, LI, and LMI signifient respectivement la Mauritanie, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur. Toutes les estimations des six composantes des IGM pour la Mauritanie sont statistiquement significatives à un intervalle de confiance de 95 %. La série temporelle des IGM est une moyenne annuelle des six composantes des IGM. Les données IGM sont fondées sur des perceptions.

Tableau 1. Mauritanie : Cadre macroéconomique, 2014–23

PIB par habitant: US\$ 1,335 (2014)

Taux de pauvreté : 31 % (2014)

Population: 4 millions (2014)

Quote-part : 128,8 millions de DTS

Principales exportations : minerai de fer, produits de la pêche, or, cuivre

Principaux marchés à l'exportation : Chine, Europe

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
				EBS/17/114	Est.	EBS/17/114	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)												
Comptes nationaux et prix												
PIB réel	5.6	0.4	1.8	3.1	3.5	2.7	2.9	5.3	7.2	6.6	5.8	5.3
PIB extractif réel	4.2	-6.2	0.5	-4.4	-7.0	-5.6	-2.4	12.7	22.6	11.2	4.5	0.2
PIB non extractif réel	5.8	1.4	2.0	4.2	4.9	3.7	3.5	4.5	5.3	5.9	6.0	6.0
Production de minerai de fer (en millions de tonn)	13.3	11.6	13.3	12.0	11.8	12.0	12.0	14.0	15.6	15.6	17.0	17.0
Déflateur du PIB	-9.2	-4.1	3.4	6.0	3.3	4.2	4.9	3.6	4.9	4.7	3.0	2.6
PIB nominal	-4.1	-3.8	5.3	9.4	6.9	6.9	7.9	9.1	12.5	11.6	9.0	8.1
Prix à la consommation (moyens sur la période)	3.8	0.5	1.5	2.5	2.3	3.7	2.7	4.8	4.7	4.4	4.4	4.4
Prix à la consommation (fin de période)	5.0	-2.8	2.8	2.7	1.2	4.7	4.7	5.0	4.4	4.4	4.4	4.4
(en % du PIB)												
Épargne et investissement												
Investissement brut	52.2	38.8	39.9	37.3	38.6	37.2	38.9	39.8	33.6	33.5	32.2	32.0
Épargne nationale brute	25.0	19.0	24.8	26.5	24.2	25.9	27.2	28.5	29.6	29.8	29.8	29.2
Solde épargne-investissement	-27.2	-19.8	-15.1	-10.8	-14.4	-11.3	-11.6	-11.3	-4.0	-3.6	-2.4	-2.7
(en % du PIB non extractif, sauf indication contraire)												
Opérations des administrations centrales												
Recettes et aide	29.4	32.6	31.7	31.2	31.7	31.0	32.7	32.0	32.2	32.9	33.3	33.7
Non extractives	21.3	26.8	27.9	27.5	27.8	27.3	27.3	28.9	28.9	29.5	29.9	30.2
Taxes	16.1	16.8	18.7	19.0	19.6	19.2	19.8	20.3	20.8	21.1	21.4	21.6
Extractives	8.0	3.8	1.7	3.0	2.8	2.8	4.4	1.9	2.3	2.7	2.7	2.8
Aide	0.2	2.0	2.2	0.8	1.1	0.9	1.0	1.2	1.0	0.7	0.7	0.7
Dépenses et prêts nets	34.7	20.8	32.3	31.3	31.8	31.2	32.1	31.8	31.8	32.3	32.6	33.1
Courantes		20.6	19.0	18.5	19.3	18.2	18.9	18.8	18.9	18.8	19.0	19.3
d'investissement	13.9	15.6	13.3	12.7	12.4	12.7	13.0	13.0	12.9	13.5	13.6	13.8
Solde primaire (hors aide)	-4.3	-4.5	-1.5	0.2	0.3	0.3	1.1	0.7	1.1	1.5	1.5	1.3
Solde primaire	-4.2	-2.5	0.6	1.0	1.4	1.3	2.1	1.9	2.1	2.2	2.2	2.0
Solde global (en % du PIB)	-4.5	-3.4	-0.5	-0.1	0.0	-0.2	0.5	0.1	0.4	0.5	0.6	0.5
Dette du secteur public (exprimée en MRO, en %)	80.4	98.6	100.0	92.3	96.5	93.1	96.9	96.5	92.5	84.9	79.7	76.4
Dette du secteur public (exprimée en MRO, en %)	61.9	78.0	78.8	72.9	76.4	74.4	77.1	77.7	74.7	68.2	64.0	61.6
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)												
Monnaie												
Monnaie au sens large	8.6	0.4	7.1	12.6	13.7	9.2	8.4	11.0	12.4	11.7	11.9	11.4
Crédit au secteur privé	11.3	9.7	8.1	8.1	8.9	7.9	6.9	9.2	9.6	11.8	12.7	11.9
Secteur externe												
Exportations de biens, f.o.b.	-27.0	-28.3	0.9	26.6	22.4	3.1	12.7	7.8	18.2	10.5	4.6	3.0
Importations de biens, f.o.b.	-13.1	-26.4	-2.5	4.6	8.9	5.6	11.1	5.1	-7.1	3.3	2.3	3.6
Termes de l'échange	-23.4	-18.7	7.5	9.8	9.9	-3.9	6.9	2.4	4.1	5.0	4.4	4.7
Taux de change effectif réel (MRO/dollar US)	3.0	7.8	-5.8	...	-2.1
Solde de la balance courante (en % du PIB)	-27.3	-19.8	-15.1	-10.8	-14.4	-11.3	-11.6	-11.3	-4.0	-3.6	-2.4	-2.7
Hors importations de biens d'équipement extra	-19.5	-11.9	-11.2	-4.9	-8.2	-6.3	-6.4	-6.7	-1.1	-1.7	-0.6	-1.1
Réserves de change officielles brutes (en millions)	639.1	822.8	824.4	805.6	849.0	820.6	881.3	1,080.0	1,324.9	1,420.9	1,601.0	1,793.9
en mois d'importations prévues hors secteur ex	5.0	5.6	5.6	4.9	5.1	4.9	5.2	6.1	7.0	7.2	7.8	8.6
Dette publique externe (en millions de dollars US)	3,856.0	4,291.8	4,398.8	4,498.0	4,557.3	4,586.7	4,624.0	4,757.5	4,829.1	4,842.6	4,874.2	4,971.2
en % du PIB	71.5	88.8	93.9	87.8	92.3	86.1	89.0	89.8	86.7	81.5	76.9	74.1
Dette publique externe (en millions de dollars US)	2,858.8	3,297.9	3,405.7	3,504.9	3,562.9	3,593.7	3,629.6	3,763.1	3,834.8	3,848.2	3,879.9	3,976.8
en % du PIB	53.0	68.3	72.7	68.4	72.2	67.5	69.9	71.1	68.9	64.7	61.2	59.3
Pour mémoire :												
PIB nominal (en milliards de MRO)	1,626.5	1,565.1	1,647.3	1,829.4	1,760.7	1,956.1	1,900.0	2,073.2	2,331.7	2,601.3	2,835.1	3,063.5
PIB non extractif nominal (en milliards de MRO)	1,381.0	1,413.3	1,453.9	1,572.6	1,554.7	1,697.6	1,657.8	1,795.2	1,950.9	2,123.3	2,313.2	2,506.2
PIB nominal (en millions de dollars US)	5,391.5	4,832.1	4,686.0	5,124.9	4,937.5	5,324.5	5,193.5	5,296.0	5,566.8	5,943.4	6,341.6	6,708.4
PIB nominal (variation annuelle en %)	-5.8	-10.4	-3.0	7.7	5.4	3.9	5.2	2.0	5.1	6.8	6.7	5.8
Taux de change (MRO/dollar US)	301.7	323.9	351.5	...	356.6
Cours du pétrole (dollar US/barril)	96.2	50.8	42.8	50.3	52.8	50.2	62.3	58.2	55.6	54.1	53.6	53.6
Cours du minerai de fer (dollar US/tonne)	97.4	56.1	58.6	71.7	71.1	62.0	74.6	67.8	63.7	63.7	63.7	63.7
Cours de l'or (dollar US/once)	1,266.2	1,160.1	1,248.3	1,253.7	1,257.1	1,291.4	1,340.3	1,374.5	1,420.8	1,460.3	1,500.5	1,542.1
Cours du cuivre (dollar US/tonne)	6,863.4	5,510.5	4,867.9	6,030.2	6,169.9	6,429.9	7,131.7	7,228.0	7,242.0	7,237.3	7,232.0	7,232.0

Sources: autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

2/ Hors compte pétrolier.

Tableau 2. Mauritanie : Balance des paiements, 2014–23
(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023
				EBS/17/114	Est.						
Solde de la balance courante	-1,470.7	-956.1	-706.8	-554.9	-710.7	-604.0	-598.5	-220.0	-216.2	-150.7	-183.7
dont : hors importations financées par l'IDE de biens d'équi	-1,052.6	-577.3	-524.2	-253.2	-405.1	-331.0	-353.5	-62.5	-103.7	-38.2	-71.2
Solde commercial	-710.9	-559.4	-499.4	-214.8	-354.2	-365.8	-332.0	218.1	400.5	471.7	470.6
Exportations, fob	1,935.4	1,388.6	1,400.7	1,773.0	1,714.3	1,931.3	2,081.1	2,459.3	2,716.6	2,842.1	2,927.0
dont : minerais de fer	730.7	340.0	418.3	550.0	495.6	536.2	568.5	595.1	595.1	648.5	648.5
Pétrole brut	194.8	73.1	87.0	68.9	65.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cuivre	165.8	195.1	138.2	155.2	139.5	168.5	173.7	181.2	113.1	113.0	113.0
Or	407.4	333.6	288.5	352.2	369.8	554.6	627.5	926.9	1,209.6	1,242.9	1,277.4
Produits de la pêche	377.5	388.9	421.3	579.7	624.8	640.5	671.8	708.1	742.9	774.2	808.1
Importations, fob	-2,646.3	-1,948.0	-1,900.1	-1,987.8	-2,068.5	-2,297.1	-2,413.1	-2,241.3	-2,316.1	-2,370.3	-2,456.4
Dont : produits alimentaires	-370.5	-395.3	-334.4	-359.3	-391.5	-412.6	-430.1	-435.3	-448.9	-472.9	-498.3
Pétrole	-595.9	-337.9	-355.3	-399.7	-444.9	-515.8	-489.2	-476.4	-471.0	-480.9	-501.4
Biens d'équipement	-954.8	-640.0	-538.1	-582.7	-523.1	-622.0	-712.9	-445.3	-429.4	-451.8	-468.4
Services et revenu (net)	-873.5	-575.0	-452.0	-478.6	-539.6	-406.9	-443.6	-614.2	-783.8	-795.4	-829.5
Services (nets)	-731.0	-394.6	-335.5	-464.7	-482.3	-421.8	-458.7	-555.4	-643.6	-659.0	-681.4
Crédit	168.1	246.2	269.9	207.2	242.7	187.2	193.8	200.1	206.5	213.1	213.1
Débit	-899.1	-640.7	-605.4	-671.8	-724.9	-609.0	-652.5	-755.5	-850.1	-872.0	-894.5
Revenu (net)	-142.5	-180.5	-116.5	-13.9	-57.4	15.0	15.1	-58.8	-140.2	-136.5	-148.0
Crédit	128.7	77.0	59.3	150.6	87.1	174.1	183.2	206.7	220.7	219.6	225.3
Débit	-271.1	-257.4	-175.8	-164.5	-144.5	-159.2	-168.1	-265.5	-360.9	-356.1	-373.4
Transferts courants (nets)	113.7	178.4	244.6	138.5	183.1	168.7	177.2	176.1	167.1	173.0	175.2
Transferts privés sans contrepartie (nets)	49.8	77.3	74.8	77.4	92.5	96.5	100.5	104.2	107.8	111.4	115.0
Transferts publics	63.9	101.0	169.8	61.1	90.6	72.1	76.6	72.0	59.3	61.6	60.2
Compte financier et de capital	1,222.6	953.4	491.6	581.0	717.3	699.0	832.9	498.7	402.3	402.5	385.1
Compte de capital	16.0	31.2	8.4	0.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	1,206.6	1,222.2	483.2	581.0	706.7	699.0	832.9	498.7	402.3	402.5	385.1
Investissement direct étranger (net)	501.9	501.7	271.1	464.7	504.2	466.3	431.4	318.9	281.6	300.7	318.0
Prêts publics à moyen et long terme	175.3	173.6	204.7	56.8	37.4	84.8	99.2	85.5	103.5	103.3	105.4
Décaissements	256.8	270.4	321.5	194.0	190.2	264.1	279.0	274.0	274.0	279.1	279.9
Amortissements	81.5	96.7	116.8	137.2	152.8	179.3	179.8	188.5	170.5	175.8	174.4
Prêts à moyen et long terme SNIM	-51.5	-66.0	-60.5	-31.4	-62.5	26.2	167.1	-39.8	-57.7	-48.6	-43.3
Autres flux financiers	581.0	312.9	67.9	91.0	227.6	121.7	135.1	134.1	74.9	47.1	5.0
Erreurs et omissions	-61.3	-137.9	135.4	0.0	36.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-309.4	-140.6	-79.8	26.1	43.0	95.0	234.4	278.7	186.1	251.8	201.4
Financement	309.4	140.6	79.8	-26.1	-43.0	-95.0	-234.4	-278.7	-186.1	-251.8	-201.4
Avoirs externe nets	298.8	134.7	79.8	-28.7	-48.4	-95.0	-234.4	-278.7	-186.1	-251.8	-201.4
Banque centrale (net)	312.1	102.7	-20.9	26.3	-7.9	-65.4	-234.4	-278.7	-186.1	-251.8	-201.4
Actifs (une valeur négative se rapporte à l'accumulation)	326.1	-182.1	-1.8	18.9	-24.6	-32.3	-198.7	-244.8	-96.0	-180.2	-192.9
Passifs	-14.0	284.8	-19.1	7.4	16.7	-33.1	-35.7	-33.9	-90.1	-71.6	-8.5
dont : utilisation des ressources du FMI (prospective)	0.0	0.0	0.0	23.3	23.4	48.2	48.5	48.7	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales (net)	-17.6	15.7	76.7	-49.4	-18.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Flux du compte pétrolier	4.3	16.3	23.9	-5.6	-22.3	-29.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	10.6	5.9	0.0	2.6	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
Solde de la balance courante (en % du PIB)	-27.3	-19.8	-15.1	-10.8	-14.4	-11.6	-11.3	-4.0	-3.6	-2.4	-2.7
dont : hors importations financées par l'IDE de biens d'équi	-19.5	-11.9	-11.2	-4.9	-8.2	-6.4	-6.7	-1.1	-1.7	-0.6	-1.1
Solde commercial (en % du PIB)	-13.2	-11.6	-10.7	-4.2	-7.2	-7.0	-6.3	3.9	6.7	7.4	7.0
Total des besoins de financement externe ((en % du PIB)	30.0	23.2	18.9	14.8	18.8	16.4	15.8	8.4	7.5	5.9	6.0
Dette publique externe (en millions de dollars US)	3,856.0	4,291.8	4,398.8	4,498.0	4,557.3	4,624.0	4,757.5	4,829.1	4,842.6	4,874.2	4,971.2
Dette publique externe (en % du PIB)	71.5	88.8	93.9	87.8	92.3	89.0	89.8	86.7	81.5	76.9	74.1
Service de la dette publique externe (en millions de dollars U	133.8	141.2	0.0	207.4	207.3	316.6	320.6	328.5	318.4	305.5	242.4
Service de la dette publique externe (en % des recettes)	10.0	10.6	0.0	15.5	15.5	22.0	22.7	22.6	20.4	18.1	13.4
Contribution de la SNIM à la balance des paiements (en millio	430.2	135.4	102.2	223.3	209.8	233.4	257.3	247.3	217.6	259.1	225.9
Réerves de change officielles brutes											
en millions de dollars US	639.1	822.8	824.4	805.6	849.0	881.3	1,080.0	1,324.9	1,420.9	1,601.0	1,793.9
en mois d'importations hors industries extractives	5.0	5.6	5.6	4.9	5.1	5.2	6.1	7.0	7.2	7.8	8.6
Compte pétrolier	92.8	76.6	52.7	58.3	56.3	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9
PIB nominal (en millions de dollars US)	5,391.5	4,832.1	4,686.0	5,124.9	4,937.5	5,193.5	5,296.0	5,566.8	5,943.4	6,341.6	6,708.4

Sources: autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Mauritanie : Opérations des administrations centrales, 2014–23
(en milliards de MRO, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
				EBS/17/114	Est.	EBS/17/114	Proj.					
Recettes totales et aide	406.0	460.2	461.3	491.0	493.3	526.3	542.0	573.6	629.1	699.4	770.8	844.0
Recettes	403.8	431.9	430.0	478.2	476.2	510.5	526.1	552.7	608.7	684.2	754.2	827.2
Recettes non extractives	293.9	378.5	404.9	431.8	432.7	462.8	453.2	518.6	562.9	627.3	692.1	756.4
Recettes fiscales	222.7	238.0	272.1	299.1	304.7	325.7	327.7	364.1	405.9	448.9	495.7	540.2
Recettes non fiscales	71.2	140.5	132.9	132.7	128.0	137.1	125.5	154.5	157.0	178.4	196.4	216.1
Recettes extractives	109.9	53.4	25.0	46.4	43.4	47.7	72.9	34.1	45.8	56.9	62.2	70.8
Recettes pétrolières nettes	6.1	13.2	10.9	20.0	18.9	15.0	41.2	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0
Recettes minières	103.8	40.2	14.1	26.4	24.6	32.7	31.7	31.3	43.0	54.1	59.2	67.8
Aide	2.2	28.3	31.3	12.8	17.1	15.9	15.9	20.9	20.3	15.2	16.5	16.8
<i>dont</i> : Projets	1.6	7.8	6.3	4.4	6.2	3.4	3.4	3.7	4.1	4.1	4.1	4.1
Dépenses et prêts nets	479.1	513.7	469.8	493.0	494.1	530.1	533.0	570.7	619.8	685.8	754.2	828.5
Dépenses courantes	287.6	290.9	276.4	290.6	300.4	309.6	312.6	337.6	367.8	399.0	439.3	483.8
Rémunération des salariés	110.4	119.4	123.1	131.0	129.8	145.1	145.1	156.7	171.2	187.1	206.4	227.6
Biens et services	64.7	62.4	58.7	66.3	64.1	66.0	66.0	71.5	75.8	81.8	90.4	99.1
Subventions et transferts 1/	72.5	67.8	55.8	56.1	55.0	58.6	58.1	63.1	69.5	76.2	84.6	94.8
<i>dont</i> : programme d'urgence	18.0	21.0	16.0	16.0	16.0	22.1	21.9	24.5	27.5	29.9	31.9	34.1
Subventions énergétiques	14.0	6.9	1.9	3.5	3.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements des arriérés	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	15.8	17.8	17.4	18.0	22.3	25.2	25.2	30.4	32.3	33.0	33.8	35.0
Externes	11.9	12.7	13.4	14.0	17.6	17.9	18.0	20.2	22.7	24.2	25.6	27.5
Internes	3.9	5.1	4.0	4.0	4.6	7.2	7.2	10.2	9.6	8.8	8.2	7.6
Comptes spéciaux	10.3	3.2	9.3	7.0	12.2	2.5	6.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Réserves courantes	11.3	11.9	11.4	12.2	11.3	12.2	12.2	13.3	16.5	18.4	21.5	24.8
Autres	2.6	8.5	0.8	0.0	5.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	191.5	219.9	193.7	199.4	192.1	215.9	215.9	233.2	252.0	286.8	314.8	344.7
Investissement financé sur ressources externes	57.9	78.2	44.6	52.7	37.8	74.1	74.1	78.4	84.2	84.2	93.3	93.3
Investissement financé sur ressources internes	133.6	141.7	149.1	146.7	154.3	141.8	141.8	154.8	167.8	202.5	221.6	251.4
Restructurations et prêts nets	0.0	2.9	-0.4	3.0	1.6	4.5	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors aide)	-59.5	-64.0	-22.4	3.2	4.4	5.6	18.3	12.4	21.3	31.5	33.9	33.7
Solde primaire (hors aide, def. prog.) 2/	5.7
Solde primaire	-57.3	-35.7	8.9	16.0	21.5	21.4	34.2	33.2	41.6	46.6	50.4	50.5
Solde global (hors aide)	-75.3	-81.8	-39.8	-14.8	-17.9	-19.6	-6.9	-18.0	-11.1	-1.6	0.1	-1.3
Solde global	-73.2	-53.5	-8.5	-2.0	-0.8	-3.7	9.1	2.9	9.3	13.6	16.6	15.5
Financement	73.2	53.5	8.5	2.0	0.8	3.7	-9.1	-2.9	-9.3	-13.6	-16.6	-15.5
Financement interne	11.0	-1.2	-23.8	4.4	21.9	3.5	-0.8	-4.8	-7.8	-12.2	-26.3	-24.3
Système bancaire	50.0	12.2	-16.0	-7.6	25.4	3.5	-8.8	-4.8	-5.8	-7.2	-21.3	-19.3
Compte de trésorerie	49.2	36.9	-10.1	-7.6	33.4	3.5	-4.8	0.0	-0.8	-2.2	-16.3	-14.3
Banques commerciales	0.9	-24.7	-5.9	0.0	-8.1	0.0	-4.0	-4.8	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Établissements non bancaires	5.3	8.9	-7.1	12.0	12.8	0.0	8.0	0.0	-2.0	-5.0	-5.0	-5.0
Arriérés internes	-8.8	-1.3	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôt	-31.4	7.5	-0.7	0.0	-6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement externe	68.2	57.2	38.1	-2.4	-21.9	0.2	-8.3	1.9	-1.5	-1.4	9.7	8.8
Compte pétrolier (net)	18.9	4.8	8.5	-2.0	-1.3	-3.4	-11.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes (net)	-6.1	-13.2	-10.9	-20.0	-18.9	-15.0	-41.2	-2.8	2.8	-2.9	-2.9	-3.0
Contribution du compte pétrolier au budget	25.0	18.0	19.4	18.0	17.6	11.6	30.0	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0
Autres (net)	49.3	52.3	29.6	-0.4	-20.6	3.6	2.9	1.9	-1.5	-1.4	9.7	8.8
Emprunts nets (net)	46.1	48.4	27.7	-0.4	-16.9	3.6	2.9	1.9	-1.5	-1.4	9.7	8.8
Décaissements	69.9	77.0	63.4	48.3	31.6	70.7	70.7	74.7	80.1	80.1	89.2	89.2
Amortissements	-23.9	-28.3	-35.6	-48.7	-48.5	-67.1	-67.8	-72.8	-81.6	-81.5	-79.4	-80.4
Financement exceptionnel	3.1	3.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions/écart de financement	-6.1	-2.5	-5.8	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :												
Taux de croissance réel des dépenses publiques	5.7	6.7	-9.9	2.3	2.8	3.7	5.3	2.1	3.8	6.0	5.3	5.2
Dépenses courantes	3.8	0.6	-6.3	2.5	6.2	2.7	4.8	3.0	4.1	3.9	5.5	5.5
Dépenses d'équipement	8.8	14.3	-13.2	0.4	-3.0	4.4	5.5	3.0	3.3	9.0	5.2	4.9
Solde non extractif (hors dons)	-185.2	-135.2	-64.8	-61.2	-61.3	-67.3	-79.8	-52.1	-56.9	-58.5	-62.1	-72.1
Solde non extractif	-75.3	-81.8	-39.8	-14.8	-17.9	-19.6	-6.9	-18.0	-11.1	-1.6	0.1	-1.3
Solde budgétaire de base (hors aide) 3/	-17.4	-3.6	4.8	37.9	19.9	54.5	67.2	60.4	73.1	82.7	93.4	92.0
Dépenses sociales	179.6	186.9	187.4	194.4	194.1	220.7	217.7	239.3	271.9	295.9	322.4	349.3

Sources: autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont transferts aux entités publiques hors de l'administration centrale.

2/ Ajusté pour tenir compte de la moitié du supplément/du manque à gagner des recettes extractives.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3b. Mauritanie : Opérations des administrations centrales, 2014–23
(en pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
				EBS/17/114	Est.	EBS/17/114	Proj.			Proj.		
Recettes totales et aide	29.4	32.6	31.7	31.2	31.7	31.0	32.7	32.0	32.2	32.9	33.3	33.7
Recettes	29.2	30.6	29.6	30.4	30.6	30.1	31.7	30.8	31.2	32.2	32.6	33.0
Recettes non extractives	21.3	26.8	27.9	27.5	27.8	27.3	27.3	28.9	28.9	29.5	29.9	30.2
Recettes fiscales	16.1	16.8	18.7	19.0	19.6	19.2	19.8	20.3	20.8	21.1	21.4	21.6
Recettes non fiscales	5.2	9.9	9.1	8.4	8.2	8.1	7.6	8.6	8.0	8.4	8.5	8.6
Recettes extractives	8.0	3.8	1.7	3.0	2.8	2.8	4.4	1.9	2.3	2.7	2.7	2.8
Recettes pétrolières nettes	0.4	0.9	0.7	1.3	1.2	0.9	2.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Recettes minières	7.5	2.8	1.0	1.7	1.6	1.9	1.9	1.7	2.2	2.5	2.6	2.7
Aide	0.2	2.0	2.2	0.8	1.1	0.9	1.0	1.2	1.0	0.7	0.7	0.7
<i>dont</i> : Projets	0.1	0.6	0.4	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses et prêts nets	34.7	36.3	32.3	31.3	31.8	31.2	32.1	31.8	31.8	32.3	32.6	33.1
Dépenses courantes	20.8	20.6	19.0	18.5	19.3	18.2	18.9	18.8	18.9	18.8	19.0	19.3
Rémunération des salariés	8.0	8.4	8.5	8.3	8.3	8.5	8.8	8.7	8.8	8.8	8.9	9.1
Biens et services	4.7	4.4	4.0	4.2	4.1	3.9	4.0	4.0	3.9	3.9	3.9	4.0
Subventions et transferts 1/	5.3	4.8	3.8	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8
<i>dont</i> : programme d'urgence	1.3	1.5	1.1	1.0	1.0	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Subventions énergétiques	1.0	0.5	0.1	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements des arriérés	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	1.1	1.3	1.2	1.1	1.4	1.5	1.5	1.7	1.7	1.6	1.5	1.4
Externes	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1
Internes	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3
Comptes spéciaux	0.7	0.2	0.6	0.4	0.8	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Réserves courantes	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0
Autres	0.2	0.6	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	13.9	15.6	13.3	12.7	12.4	12.7	13.0	13.0	12.9	13.5	13.6	13.8
Investissement financé sur ressources externes	4.2	5.5	3.1	3.4	2.4	4.4	4.5	4.4	4.3	4.0	4.0	3.7
Investissement financé sur ressources internes	9.7	10.0	10.3	9.3	9.9	8.4	8.6	8.6	8.6	9.5	9.6	10.0
Restructurations et prêts nets	0.0	0.2	0.0	0.2	0.1	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors aide)	-4.3	-4.5	-1.5	0.2	0.3	0.3	1.1	0.7	1.1	1.5	1.5	1.3
Solde primaire (hors aide, def. prog.) 2/	0.3
Solde primaire	-4.2	-2.5	0.6	1.0	1.4	1.3	2.1	1.9	2.1	2.2	2.2	2.0
Solde global (hors aide)	-5.5	-5.8	-2.7	-0.9	-1.2	-1.2	-0.4	-1.0	-0.6	-0.1	0.0	-0.1
Solde global	-5.3	-3.8	-0.6	-0.1	0.0	-0.2	0.5	0.2	0.5	0.6	0.7	0.6
Financement	5.3	3.8	0.6	0.1	0.0	0.2	-0.5	-0.2	-0.5	-0.6	-0.7	-0.6
Financement interne	0.8	-0.1	-1.6	0.3	1.4	0.2	0.0	-0.3	-0.4	-0.6	-1.1	-1.0
Système bancaire	3.6	0.9	-1.1	-0.5	1.6	0.2	-0.5	-0.3	-0.3	-0.3	-0.9	-0.8
Compte de trésorerie	3.6	2.6	-0.7	-0.5	2.1	0.2	-0.3	0.0	0.0	-0.1	-0.7	-0.6
Banques commerciales	0.1	-1.7	-0.4	0.0	-0.5	0.0	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Etablissements non bancaires	0.4	0.6	-0.5	0.8	0.8	0.0	0.5	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2
Arriérés internes	-0.6	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôt	-2.3	0.5	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement externe	4.9	4.0	2.6	-0.2	-1.4	0.0	-0.5	0.1	-0.1	-0.1	0.4	0.4
Compte pétrolier (net)	1.4	0.3	0.6	-0.1	-0.1	-0.2	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes (net)	-0.4	-0.9	-0.7	-1.3	-1.2	-0.9	-2.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Contribution du compte pétrolier au budget	1.8	1.3	1.3	1.1	1.1	0.7	1.8	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Autres (net)	3.6	3.7	2.0	0.0	-1.3	0.2	0.2	0.1	-0.1	-0.1	0.4	0.4
Emprunts nets (net)	3.3	3.4	1.9	0.0	-1.1	0.2	0.2	0.1	-0.1	-0.1	0.4	0.4
Décaissements	5.1	5.5	4.4	3.1	2.0	4.2	4.3	4.2	4.1	3.8	3.9	3.6
Amortissements	-1.7	-2.0	-2.4	-3.1	-3.1	-4.0	-4.1	-4.1	-4.2	-3.8	-3.4	-3.2
Financement exceptionnel	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions/écart de financement	-0.4	-0.2	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :												
Solde non extractif (hors aide)	-13.4	-9.6	-4.5	-3.9	-3.9	-4.0	-4.8	-2.9	-2.9	-2.8	-2.7	-2.9
Solde non extractif	-5.5	-5.8	-2.7	-0.9	-1.2	-1.2	-0.4	-1.0	-0.6	-0.1	0.0	-0.1
Solde global (en % du PIB)	-4.5	-3.4	-0.5	-0.1	0.0	-0.2	0.5	0.1	0.4	0.5	0.6	0.5
Solde budgétaire de base (hors aide) 3/	-1.3	-0.3	0.3	2.4	1.3	3.2	4.1	3.4	3.7	3.9	4.0	3.7
Dépenses sociales	13.0	13.2	12.9	12.4	12.5	13.0	13.1	13.3	13.9	13.9	13.9	13.9

Sources: autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont transferts aux entités publiques hors des administrations centrales.

2/ Ajusté pour tenir compte de la moitié du supplément/du manque à gagner des recettes extractives.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2014–20
(en milliards de MRO au taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020
				EBS/17/114	Est.	EBS/17/114	Proj.		
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	108.1	78.5	61.4	69.3	70.1	92.6	99.7	201.6	336.4
Avoirs intérieurs nets	402.1	433.5	487.0	548.4	553.7	582.2	576.3	548.9	507.4
Crédit interne net	618.2	669.5	693.4	733.3	756.1	781.5	786.6	837.7	900.1
Crédit net à l'Etat	175.3	183.8	168.9	166.6	185.8	170.1	177.0	172.5	171.7
Crédit à l'économie	443.0	485.7	524.4	566.7	570.4	611.5	609.6	665.1	728.3
Autres postes, nets	-216.1	-236.0	-206.4	-184.9	-202.4	-199.3	-210.3	-288.8	-392.7
Monnaie au sens large (M2)	510.2	512.1	548.4	617.8	623.8	674.8	676.0	750.4	843.8
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	126.1	102.4	115.2	105.3	117.0	131.1	149.9	255.2	393.8
Avoirs intérieurs nets	101.0	118.3	127.4	162.3	153.0	161.2	142.7	69.5	-28.6
Crédit interne net	142.7	172.5	163.1	160.7	181.7	164.3	176.9	176.9	176.2
Crédit net à l'Etat	138.1	167.8	158.9	156.5	177.6	160.0	172.8	172.8	172.0
Autres postes, nets	-41.8	-54.2	-35.7	1.6	-28.7	-3.1	-34.2	-107.4	-204.8
Monnaie de réserve	227.0	220.7	242.6	267.6	270.0	292.3	292.6	324.8	365.2
Monnaie en circulation	130.9	129.7	141.4	159.3	148.9	174.0	161.4	179.2	201.4
Réserves des banques	96.1	91.0	101.2	108.4	121.0	118.4	131.2	145.6	163.7
dont : dépôts bancaires en devises	28.5	20.8	28.8	30.8	35.5	33.6	38.5	42.7	48.0
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	-18.0	-23.9	-53.7	-36.0	-46.9	-38.5	-50.1	-53.7	-57.4
Avoirs intérieurs nets	475.5	497.1	530.2	572.5	574.5	617.3	609.7	660.7	723.9
Crédit net à l'Etat	37.1	16.0	10.0	10.0	8.2	10.0	4.2	-0.3	-0.3
Crédit au secteur privé	438.4	481.1	520.2	562.5	566.3	607.2	605.5	661.0	724.2
Autres postes, nets	-174.4	-181.8	-170.7	-186.4	-173.7	-196.3	-176.1	-181.4	-187.9
(change annuel en pourcent)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-45.1	-27.3	-21.8	12.9	14.1	33.6	42.3	102.1	66.9
Avoirs intérieurs nets	47.3	7.8	12.3	12.6	13.7	6.2	4.1	-4.8	-7.6
Crédit interne net	18.3	8.3	3.6	5.8	9.1	6.6	4.0	6.5	7.5
Crédit net à l'Etat	41.1	4.9	-8.1	-1.4	10.0	2.1	-4.7	-2.5	-0.4
Crédit à l'économie	11.2	9.7	8.0	8.1	8.8	7.9	6.9	9.1	9.5
Autres postes, nets	-13.4	9.2	-12.6	-10.4	-1.9	7.8	3.9	37.3	36.0
Monnaie au sens large (M2)	8.6	0.4	7.1	12.6	13.7	9.2	8.4	11.0	12.4
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	-42.7	-18.8	12.5	-8.5	1.6	24.5	28.2	70.3	54.3
Avoirs intérieurs nets	829.5	17.1	7.8	27.4	20.1	-0.7	-6.8	-51.3	-141.2
Crédit interne net	47.7	20.8	-5.4	-1.5	11.4	2.2	-2.6	0.0	-0.4
Crédit net à l'Etat	50.4	21.5	-5.3	-1.5	11.7	2.2	-2.7	0.0	-0.4
Monnaie de réserve	-1.6	-2.8	9.9	10.3	11.3	9.2	8.4	11.0	12.4
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	-22.7	32.4	125.0	-33.1	-12.8	7.0	7.0	7.0	7.0
Avoirs intérieurs nets	11.5	4.5	6.7	8.0	8.3	7.8	6.1	8.4	9.6
Crédit net à l'Etat	14.8	-56.9	-37.4	0.0	-18.1	0.0	-48.8	-107.0	0.0
Crédit au secteur privé	11.3	9.7	8.1	8.1	8.9	7.9	6.9	9.2	9.6
Pour mémoire :									
Ratio monnaie au sens large (M2) /PIB (en %)	31.4	32.7	33.3	33.8	35.4	34.5	35.6	36.2	36.2
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (par rap)	2.7	2.8	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.4	2.3
Crédit au secteur privé (en % du PIB non extractif)	31.7	34.0	35.8	35.8	36.4	35.8	36.5	36.8	37.1
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars l	-57.7	-70.5	-150.7	-101.3	-132.6	-101.3	-132.6	-132.6	-132.6

Sources: autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mauritanie : Indicateurs de solidité bancaire, 2008–17
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Est.
Bilan								
Actifs/PIB	31.1	30.9	32.5	35.2	42.5	43.2	45.6	52.5
Crédit net au secteur privé / actifs totaux	53.2	48.2	50.8	52.1	55.5	57.0	54.9	43.8
Crédit aux entreprises publiques / actifs totaux	13.3	10.2	7.2	3.4	6.9	3.3	5.4	5.3
Titres d'Etat / actifs totaux	18.8	11.1	11.2	5.8	5.8	2.0	2.0	1.0
Progression du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	16.0	10.6	15.1	14.9	21.3	8.0	8.3	8.9
Prêts non performants / prêts bruts	45.3	39.2	25.7	20.4	23.0	30.0	25.5	22.4
<i>dont</i> : intérêts cumulés sur les prêts non	11.6	11.5	8.3	7.1	10.1	5.1	7.2	...
<i>dont</i> : prêts non performants historiques (avant 2010)	16.7	13.7	13.8	12.8	9.7	9.7	9.7	...
<i>dont</i> : nouveaux prêts non performants /prêts bruts	17.0	14.1	3.6	0.5	0.4	0.4	0.6	...
Provisions / (prêts non performants bruts - intérêts	30.0	31.2	53.1	52.9	52.5	78.5	63.0	70.7
Provisions / arriérés de plus de 360 jours sur prêts	87.7	90.7	88.0	88.8	87.0	93.0	58.0	72.3
Arriérés non couverts de plus de 360 jours sur prêts / prêts bruts	87.7	90.7	88.0	88.8	87.0	93.0	58.0	72.3
Dépôts / total actifs	59.3	60.9	59.1	57.8	61.0	60.8	59.0	60.2
Prêts bruts au secteur privé / dépôts secteur privé	118.4	105.9	110.7	113.7	137.7	134.1	110.4	88.4
Ratios de fonds propres								
Fonds propres / actifs totaux	16.7	18.5	17.5	18.7	14.7	13.7	14.2	13.8
Ratio de solvabilité	34.0	35.2	29.2	32.4	28.1	23.1	23.7	22.2
Exposition de change								
Avoirs en devises / actifs totaux	10.5	10.5	10.5	10.6	10.5	6.7	8.9	12.0
Avoirs en devises / passifs en devises (au bilan)	112.1	135.2	100.1	106.6	138.6	108.2	116.0	102.5
Position ouverte de change / fonds propres (dont hors bilan)	-16.0	-32.7	-45.9	-26.0	-70.4	-72.7	-69.8	25.0
Rendement et liquidité								
Rendement des actifs	0.4	1.2	1.4	1.2	1.2	0.7
Rendement des fonds propres	2.7	6.0	8.4	6.4	6.6	5.1
Actifs liquides / actifs totaux 1/	29.5	29.7	29.8	24.0	23.5	21.4	17.0	24.6
Pour mémoire :								
Part des actifs détenues par les trois plus grandes banques	53.7	50.7	45.4	42.3	45.7	42.0	41.0	38.8
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17

Sources: autorités mauritaniennes et services du FMI.

1/ Actifs liquides : trésorerie, réserves, et bons du Trésor.

Tableau 6. Mauritanie : Besoins et sources de financement externe, 2015–20
(en millions de dollars américains)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
				Proj.		
Total des besoins	-1,220.5	-1,051.4	-984.2	-1,004.6	-1,000.1	-622.9
Déficit de la balance courante, hors aide	-1,057.1	-876.6	-801.3	-676.2	-675.1	-292.0
Amortissement de la dette publique externe ^{1/}	-163.3	-174.8	-182.9	-328.4	-325.1	-330.9
<i>dont</i> :						
Arabie saoudite	-2.6	-3.3	-7.2	-67.2	-68.1	-68.2
Fonds monétaire arabe	-3.8	0.0	-22.2	-47.0	-39.2	-28.8
Fonds arabe pour le développement économique	-30.3	-36.9	-39.1	-45.9	-46.6	-53.4
Banque islamique de développement	-18.3	-19.6	-20.4	-23.6	-24.4	-25.3
Chine	-19.3	-18.0	-19.1	-22.0	-24.9	-24.9
FMI	-4.6	-10.1	-14.5	-19.1	-21.9	-20.3
Total des sources	1,220.5	1,051.4	984.2	884.3	875.0	502.2
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	533.0	279.6	514.8	466.3	431.4	318.9
Aide officielle	101.0	169.8	90.6
<i>dont</i> :						
Union Européenne	12.6	11.2	11.4
Banque mondiale	0.0	26.0	26.0
Banque africaine de développement	...	10.0	10.0
Emirats arabes unis	...	40.0
Arabie saoudite	50.0	5.3
Décaissements de prêts officiels	270.4	321.5	190.2	264.1	279.0	274.0
<i>dont</i> :						
Fonds monétaire arabe	20.8	99.6
Fonds arabe pour le développement économique	127.7	80.7	122.1
Banque islamique de développement	83.2	50.7	25.4
Chine	8.9	39.4	7.1
FMI	23.4
Dépôts de l'Arabie saoudite auprès de la Banque centrale	300.0
Autres flux ^{2/}	182.0	258.4	235.5	215.8	363.3	154.1
Tirage sur les réserves	-182.1	-1.8	-24.6	-32.3	-198.7	-244.8
Tirage sur le compte pétrolier	16.3	23.9	-22.3	-29.6	0.0	0.0
Ecart de financement	120.3	125.1	120.7
Sources prévues de financement	120.3	125.1	120.7
Aide officielle	72.1	76.6	72.0
Accord avec le FMI au titre de la FEC (prospectif)	48.2	48.5	48.7
Ecart résiduel	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités mauritaniennes ainsi qu'estimations et projections des services du FMI.
^{1/} dont administration centrale, Banque centrale et SNIM.
^{2/} dont SNIM, banques commerciales, erreurs et omissions, et financement exceptionnel.

Tableau 7. Mauritanie : Capacité à rembourser le FMI, 2018–32

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations du FMI sur la base crédit existant															
Principal (en millions de DTS)	12.34	15.46	14.35	9.94	6.62	4.42	3.31	3.31	3.31	3.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges et intérêts (en millions de DTS)	0.38	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.00	0.00	0.00
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif															
Principal (en millions de DTS)	12.34	15.46	14.35	9.94	6.62	6.07	11.59	18.22	23.18	23.18	18.22	11.59	4.97	0.00	0.00
Charges et intérêts (en millions de DTS)	0.38	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52	0.52
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif															
En millions de DTS	12.72	15.98	14.87	10.46	7.14	6.59	12.11	18.74	23.70	23.70	18.74	12.11	5.49	0.52	0.52
En millions de dollars US	18.56	23.44	21.90	15.47	10.60	9.81	18.03	27.90	35.29	35.29	27.90	18.03	8.17	0.77	0.77
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.88	1.03	0.82	0.53	0.35	0.31	0.59	0.95	1.26	1.33	1.10	0.75	0.34	0.03	0.03
En pourcentage du service de la dette	5.86	7.31	6.67	4.86	3.47	4.05	6.93	10.08	11.81	10.80	8.28	5.31	2.37	0.22	0.20
En pourcentage du PIB	0.36	0.44	0.39	0.26	0.17	0.15	0.26	0.39	0.80	0.46	0.35	0.22	0.10	0.01	0.01
En pourcentage des réserves de change brutes	2.11	2.17	1.65	1.09	0.66	0.55	0.92	1.31	1.60	1.59	1.28	0.85	0.40	0.04	0.04
En pourcentage de la quote-part	9.88	12.41	11.55	8.12	5.54	5.12	9.40	14.55	18.40	18.40	14.55	9.40	4.26	0.40	0.40
Encours crédit du FMI															
En millions de DTS	97.2	114.8	133.6	123.7	117.0	111.0	99.4	81.1	58.0	34.8	16.6	5.0	0.0	0.0	0.0
En milliards de dollars US	141.8	168.4	196.8	182.9	173.7	165.2	148.0	120.8	86.3	51.8	24.7	7.4	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	6.7	7.4	7.4	6.3	5.7	5.3	4.9	4.1	3.1	1.9	1.0	0.3	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	44.8	52.5	59.9	57.4	56.9	68.2	56.9	43.6	28.9	15.8	7.3	2.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.7	3.2	3.5	3.1	2.7	2.5	2.1	1.7	26.4	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des réserves de change brutes	16.1	15.6	14.9	12.9	10.9	9.2	7.5	5.7	3.9	2.3	1.1	0.3	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	75.4	89.1	103.7	96.0	90.9	86.1	77.1	63.0	45.0	27.0	12.9	3.9	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	33.1	33.1	33.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	12.3	15.5	14.4	9.9	6.6	6.1	11.6	18.2	23.2	23.2	18.2	11.6	5.0	0.0	0.0
Pour mémoire :															
Exportations de biens et de services (en millions de dollars US)	2118.5	2274.9	2659.4	2923.2	3055.1	3140.1	3048.2	2942.2	2801.3	2662.3	2535.3	2401.6	2414.2	2432.3	2494.1
Service de la dette (en millions de dollars US)	316.6	320.6	328.5	318.4	305.5	242.4	260.1	276.8	298.8	326.9	337.0	339.4	344.9	357.5	383.7
PIB nominal (en millions de dollars US)	5193.5	5296.0	5566.8	5943.4	6341.6	6708.4	7014.8	7218.8	7418.9	7643.5	7893.4	8169.7	8524.9	8902.7	9303.7
Réserves de change brutes (en millions de dollars US)	881.3	1080.0	1324.9	1420.9	1601.0	1793.9	1964.2	2122.9	2206.0	2216.5	2181.2	2114.7	2035.0	1929.0	1832.0
Quote-part (en millions de DTS)	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8

Sources : Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie : Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2017–20

Disponibilité	Montant		Conditions
	Millions de DTS	% de la quote-part 1/	
6 décembre 2017	16.560	12.857	Approbation de l'accord
31 mars 2018	16.560	12.857	Achèvement de la première revue (critères de réalisation correspondants à
30 septembre 2018	16.560	12.857	Achèvement de la deuxième revue (critères de réalisation correspondants à
31 mars 2019	16.560	12.857	Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation correspondants à
30 septembre 2019	16.560	12.857	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation correspondants à
31 mars 2020	16.560	12.857	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation correspondants à
30 septembre 2020	16.560	12.857	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (critères de réalisation
Total	115.920	90.000	

Sources : calculs des services du FMI.

1/La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS.

Appendice I. Lettre d'intention

Nouakchott, le 9 mai 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington DC

Madame la Directrice Générale,

Le programme économique et social que les autorités mauritaniennes mettent en œuvre avec le soutien du Fonds Monétaire International (FMI) a bien démarré. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Guidées par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) adoptée par le gouvernement en janvier 2018 et par l'Assemblée nationale en avril, les principales politiques économiques de notre programme sont inchangées et visent à : (a) poursuivre la consolidation budgétaire et le renforcement de la viabilité de la dette à un rythme progressif et favorable à une reprise de la croissance; (b) mobiliser les recettes publiques en élargissant l'assiette fiscale et en modernisant les procédures et l'administration fiscales, et prioriser les investissements publics; (c) moderniser et activer la politique monétaire afin d'améliorer la gestion de la liquidité bancaire; (d) améliorer la supervision bancaire, la réglementation et l'infrastructure financière afin d'assurer la stabilité du système financier et augmenter le crédit au secteur privé; (e) réformer le marché des changes pour introduire davantage de flexibilité du taux de change; (f) accroître l'espace budgétaire pour les dépenses sociales, notamment d'éducation et de santé et consolider les progrès dans la réduction de la pauvreté; et (g) poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique et à lutter contre la corruption pour soutenir le développement du secteur privé et la diversification économique.

L'ensemble des critères de réalisation et des repères structurels prévus pour décembre 2017–mars 2018 dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit adopté par le Conseil d'administration du FMI le 6 décembre 2017 ont été réalisés. Certes, deux repères structurels ont été observés avec un mois de retard et celui prévu précédemment pour fin-avril 2018 sera observé avec deux mois de retard au plus mais nous sommes confiants que nous atteindrons les objectifs et repères à venir. Compte tenu des résultats réalisés, nous sollicitons l'approbation de la première revue du programme et le décaissement d'une nouvelle tranche de 16,560 millions de DTS.

La prochaine revue semestrielle aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2018 et la suivante au plus tôt le 31 mars 2019, sur la base des critères quantitatifs et des repères structurels tels que décrits dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints. Nous continuerons à fournir au FMI toutes les données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme conformément au PAT ci-joint.

Nous considérons que les politiques décrites dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais nous prendrons toutes les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Nous consulterons le FMI concernant l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/ s /

M. Abdel Aziz Dahi
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/ s /

M. El Moctar Djay
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes (2) :

1. Mémorandum de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Introduction

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2017-20. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive et à réduire la pauvreté en conformité avec la stratégie de développement du pays, désormais appelée Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).
2. La SCAPP, adoptée par le Conseil des ministres en janvier 2018 et par l'Assemblée nationale en avril, couvre la période 2016-30. Tirant les enseignements de la stratégie de développement 2012-15, elle vise à renforcer la croissance et l'emploi, réduire les inégalités, éliminer la pauvreté extrême et diminuer de moitié la pauvreté globale en accélérant la transformation structurelle de l'économie et en réformant les politiques sociales. Pour cela, nous comptons (i) redynamiser les secteurs présentant un fort potentiel d'emploi et de croissance avec une meilleure intégration de la chaîne de la valeur dans l'agriculture, les activités pastorales et la pêche ; (ii) poursuivre la modernisation des infrastructures publiques ; et (iii) promouvoir un renforcement du rôle du secteur privé via l'amélioration du climat des affaires, le développement de partenariats public-privé, l'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements et l'encouragement des investissements directs étrangers (IDE). Notre stratégie se focalisera également sur le développement du capital humain et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base comme l'éducation, la formation professionnelle et la santé. Une attention particulière sera accordée à l'égalité des genres avec le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'égalité des genres. Enfin, le renforcement de la gouvernance est au centre de notre stratégie de développement. Dans le domaine économique, la nouvelle loi organique des finances publiques renforcera la transparence et la responsabilité, tandis que les statistiques seront renforcées afin d'améliorer la formulation de la politique économique. Des efforts accrus seront consacrés à la lutte contre la corruption et le dispositif juridique en la matière sera renforcé.

A. Environnement économique et réformes : développements récents

3. Suite à la forte détérioration des termes de l'échange depuis 2014, la croissance économique a ralenti en 2015-16 en raison de la contreperformance du secteur minier et d'une croissance non-extractive faible due au recul de la demande intérieure. En 2017, l'économie a montré des signes de reprise, avec une croissance estimée de manière préliminaire à 3,5 %, soutenue par une amélioration des termes de l'échange, une expansion importante de la superficie agricole irriguée permettant une compensation du déficit pluviométrique, et une croissance des secteurs manufacturiers, des transports, et des télécommunications. L'inflation est restée modérée à 2,3 % en moyenne sur l'année grâce à une relative stabilité du taux de change.

4. En réponse à la détérioration du déficit budgétaire en 2015 due à la baisse des recettes minières, des mesures importantes ont été prises depuis 2016 pour rééquilibrer le budget. En 2016, un renforcement des recouvrements fiscaux ainsi qu'un strict contrôle des dépenses ont permis de réduire le déficit budgétaire primaire (hors dons) de 3 % du PIBNE (PIB hors industries extractives). En 2017, nous avons poursuivi les efforts de rééquilibrage budgétaire et les réformes. Ainsi, la forte amélioration des recettes soutenue par la reprise économique, un maintien de la rigueur budgétaire et une exécution plus lente que prévue des dépenses d'investissement financées de l'extérieur ont permis de réduire encore le déficit primaire (hors dons) de près de 2 % du PIBNE et d'atteindre un solde primaire positif (hors dons) de 0,3 % du PIBNE.

5. Le déficit des transactions extérieures courantes (excluant les importations des secteurs extractifs financés par l'IDE) a fortement diminué en 2017 à environ 8 % du PIB (contre 11 % en 2016) en raison d'une forte reprise des exportations des secteurs miniers et de la pêche, soutenues notamment par une remontée des prix des matières premières. Les efforts de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) pour faire appliquer la réglementation de change ainsi que la suppression des ventes directes de devises ont contribué à maintenir les réserves officielles à 849 millions de dollars (5 mois d'importations non-extractives) à fin-décembre 2017 tout en améliorant significativement le taux de satisfaction de la demande en devises. La BCM a également accru la concurrence sur le marché de change en supprimant la limite de 6 ouguiyas pour les offres d'achat.

B. Perspectives à court et à moyen terme

6. Les perspectives à court terme se sont récemment améliorées suite au rebond des prix du minerai de fer mais continuent de dépendre fortement de l'évolution des prix des produits de base, des investissements étrangers dans le secteur extractif et des progrès en matière de réformes. Nous avons préparé une stratégie ambitieuse de croissance inclusive pour 2016-30 visant la diversification économique et axée sur le développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services et une meilleure gouvernance.

7. Le cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI prévoit des taux de croissance prudents se situant entre 4,9 % en 2017 et 6 % en 2022 pour les secteurs non-extractifs. Cette croissance sera soutenue par les performances attendues dans l'agriculture, la pêche, la transformation des produits halieutiques et de l'élevage, la construction et les services, grâce à l'impulsion des investissements publics ainsi que les réformes structurelles. L'expansion minière financée par l'IDE, notamment dans le secteur aurifère, favorisera la croissance du secteur extractif, avec des retombées pour les secteurs non extractifs. Le déficit du compte courant (excluant les importations financées par l'IDE) devrait se réduire en dessous de 3 % du PIB d'ici 2022, suite à l'augmentation des exportations, l'ajustement de la demande intérieure, l'amélioration de la compétitivité et la consolidation budgétaire. La mise en valeur du gisement de gaz offshore récemment découvert, partagé avec le Sénégal, pourrait améliorer considérablement les perspectives économiques et financières à partir de 2021, si la décision

finale d'investissement est prise par le consortium en 2018. La signature d'un accord intergouvernemental entre les deux pays en février dernier a fortement amélioré les perspectives en la matière.

C. Programme économique pour 2018-20

Objectifs

8. L'objectif du gouvernement est d'assurer le plein succès de la première phase de la SCAPP—le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour 2017-20—afin de poser les bases d'une croissance économique accélérée, plus forte et équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de justice sociale et de développement durable. Notre objectif ultime est de transformer la structure de notre économie pour en faire une économie diversifiée et résiliente aux chocs exogènes. L'appui du programme FEC nous permettra de poursuivre des politiques extérieure et budgétaire adéquates et de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour soutenir la relance de l'activité économique tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques pour assurer la viabilité à moyen terme de nos politiques économiques. Dans cette perspective, nos politiques en 2017-20 viseront notamment à (a) restaurer la croissance à plus de 5 %, (b) contenir l'inflation à moins de 5 % à moyen terme, (c) réduire le déficit du compte courant (hors importations financées par l'IDE) à 5 % du PIB, (d) réduire la dette publique extérieure en dessous de 67 % du PIB (hors dette koweïtienne), et (e) maintenir les réserves de changes à un niveau couvrant au moins 5 mois d'importations hors industrie extractives.

Politique monétaire et de change

9. Nous comptons mettre en place un cadre moderne de politique monétaire et de change plus flexible et proactive durant la période du programme. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est d'ancrer les anticipations d'inflation par un ciblage des agrégats monétaires tout en renforçant le rôle du taux de change dans l'absorption des chocs. Nous développerons en parallèle les prérequis d'un système basé sur les taux d'intérêt.

Cadre stratégique de la politique monétaire

10. Notre politique monétaire sera centrée davantage sur sa mission principale, en l'occurrence la stabilité des prix. Nous adopterons dans une phase transitoire le taux de croissance de la masse monétaire M2 comme cible intermédiaire. Nous poursuivrons une cible flexible de la base monétaire comme objectif opérationnel.

11. Une politique monétaire proactive nécessite de renforcer l'autonomie de la BCM laquelle sera consolidée dans le nouveau statut de la BCM qui sera soumis au parlement d'ici juin 2018 (repère structurel). Ce texte modernisera les structures institutionnelles de la BCM et prendra en considération les récentes recommandations des services du FMI en matière de gouvernance, d'audit interne et externe, de publication des comptes et de normes comptables. La BCM a déjà

procédé à l'établissement d'un cadrage macroéconomique et d'une programmation monétaire trimestrielle ; elle continuera, avec l'appui du FMI, à développer un cadre analytique et de prévision qui servira de base pour les décisions de politique monétaire et elle adaptera son dispositif institutionnel et son organisation en conséquence.

12. A court terme et compte tenu de l'inflation relativement faible et du ralentissement du crédit, la BCM assouplira progressivement sa politique monétaire tout en veillant à éviter un retour des pressions inflationnistes. Dans ce contexte, nous procéderons à une baisse progressive du taux directeur pour le rapprocher des taux du marché et le rendre plus effectif.

Cadre opérationnel de la politique monétaire et gestion de la liquidité

13. Les tensions et la volatilité qui ont marqué la liquidité bancaire en 2016–17, bien que moins prononcées récemment, démontrent l'urgence de gérer la liquidité de manière plus active et plus flexible tout en favorisant le développement du marché interbancaire. Nos priorités consistent notamment à (a) poursuivre le développement de nos capacités de prévision et de suivi de la liquidité dont la direction en charge a été dotée de nouveaux cadres, et (b) renforcer et activer la panoplie d'instruments dont nous disposons pour gérer la liquidité. La BCM applique depuis novembre 2017 la réserve obligatoire sur une base moyenne mensuelle pour permettre plus de souplesse dans la gestion de la trésorerie des banques. Elle révisera le taux de réserves obligatoires à la baisse si la situation le permet.

14. La BCM a réformé le cadre opérationnel de sa politique monétaire en adoptant une instruction introduisant de nouveaux instruments d'intervention avec des maturités différentes, notamment des facilités de dépôt et de crédit (repère structurel décembre 2017). Ces instruments seront mis en œuvre notamment à travers deux comités : un comité du marché monétaire et un comité technique de politique monétaire. Tout en s'engageant à privilégier les bons du trésor ou les bons de la BCM comme collatéral, la BCM a défini un cadre des collatéraux éligibles pour ses opérations de politique monétaire (priorité, décotes et conditions de mobilisation) avec l'appui de l'assistance technique du FMI (repère structurel pour mars 2018). Sur cette base, la BCM préparera des conventions bilatérales avec chacune des banques énumérant les obligations des parties, ainsi qu'un manuel de procédure détaillant le fonctionnement du système de mobilisation des collatéraux pour les besoins de refinancement, d'ici fin-septembre 2018. Une gestion plus active de la trésorerie par le ministère des finances, y compris de nouvelles modalités d'émission des bons du trésor, combinée à une convergence entre le taux directeur de la BCM et le taux des bons du trésor sera essentielle pour permettre aux banques de reconstituer leur portefeuille de bons du trésor.

15. La mise en œuvre de la politique monétaire exige le renforcement de l'autonomie opérationnelle de la BCM. Cela passe notamment par une recapitalisation de la BCM qui pourrait être opérée moyennant le remboursement progressif de ses créances sur l'Etat et la non-distribution de dividendes sur ces bénéficiaires. A cet effet, un nouveau protocole d'accord, remplaçant celui de 2013 entre la BCM et le Ministère de l'Économie et des Finances et l'échéancier y afférent, sera soumis au parlement d'ici fin-juin 2018 (un retard de mise en œuvre

du repère structurel initialement prévu pour fin-avril 2018) avec pour objectif de commencer les paiements dès 2018. La titrisation de cette créance pourrait également doter la banque centrale de titres pour ses opérations de politique monétaire et favoriserait la formation d'une courbe des taux, permettant de migrer à moyen terme vers un cadre basé sur les taux d'intérêt.

Politique de change

16. La politique de change s'orientera vers une modernisation du marché des changes visant à améliorer son fonctionnement et à introduire davantage de flexibilité du taux de change, afin d'accroître le rôle de celui-ci dans l'amortissement des chocs exogènes et la préservation des équilibres extérieurs tout en limitant sa volatilité.

17. L'objectif de la réforme est de mettre en place un système d'enchères compétitives à prix multiples, permettant de limiter les interventions de la BCM sur le marché des changes afin d'économiser les devises de la BCM, de garantir l'unité du marché des changes et de développer à moyen terme le marché interbancaire. En parallèle, nous continuerons à veiller à l'application stricte de la réglementation des changes et des normes prudentielles relatives aux positions de change. La réforme se fera en plusieurs étapes :

- La première étape a représenté une avancée majeure dans l'amélioration du fonctionnement du marché des change. La BCM a modifié en novembre 2017 la réglementation afin d'alléger l'obligation de passer par le marché des changes pour les transactions de devises, en portant le seuil de US\$100.000 à US\$200.000 ; et a limité les rejets d'offres de ventes à des circonstances exceptionnelles. La BCM a aussi modifié durant le même mois le système du fixing de manière à ce que les vendeurs de devises reçoivent le taux marginal déterminé par la BCM du côté de l'offre (taux qui maximise les transactions matchées, minimise l'offre/demande nette) et le prix maximum à l'achat soit limité au taux marginal plus 2%. Nous supprimerons également graduellement les commissions de la BCM sur ces transactions.
- La deuxième étape favorisera l'approfondissement du marché des changes et une convergence du mode opératoire de la BCM vers les standards internationaux. Pour cela, la BCM introduira un système d'adjudication de gros à sens unique de manière graduelle : dans un premier temps, tout en considérant la poursuite de l'allègement de l'obligation de passer par le marché des changes en portant le seuil à US\$300 000, nous mettrons en place un système d'adjudication de gros à double sens (repère structurel décembre 2018). Dans un deuxième temps, la BCM supprimera l'obligation de passer par le marché des changes et migrera vers un système d'adjudication de gros à sens unique en permettant la compensation interne des ordres de la clientèle (repère structurel décembre 2019). Une assistance technique à mi-parcours permettra d'évaluer l'avancement de la réforme et d'aider à préparer un plan d'action pour le développement du marché interbancaire (repère structurel septembre 2018), l'objectif étant d'adopter et de mettre en place le cadre réglementaire et la plateforme technique pour ce marché interbancaire d'ici à fin 2019.

18. Compte tenu de la transmission des variations du taux de change aux prix domestiques, nous veillerons à limiter la volatilité du taux de change. A cet effet, nous définirons un budget d'intervention en ligne avec les objectifs de réserves fixés dans le programme. Nous déterminerons également un seuil de tolérance pour la volatilité du taux de change défini par rapport au taux marginal de la dernière adjudication. Le contexte actuel d'inflation internationale modérée, conjugué à l'absence de liquidité bancaire excédentaire et la politique budgétaire prudente dans le contexte du programme permettront d'éviter les risques de volatilité accrue du taux de change. Au cours du programme, nous veillerons également à accumuler des réserves de change, en cas d'évolution favorable des termes de l'échange, qui pourraient être utilisées pour lisser les fluctuations du taux de change en cas de chocs défavorables.

Politiques des finances publiques

19. Notre politique budgétaire restera ancrée sur le rééquilibrage des finances publiques afin d'assurer la viabilité de la dette publique à moyen terme et de contribuer à l'ajustement externe. Cependant, étant donné l'impact sur la croissance des effets combinés du bas niveau des prix de nos produits d'exportation et de l'ajustement macroéconomique, nous comptons moduler le rythme du rééquilibrage budgétaire de façon à soutenir la reprise de la croissance pour atteindre nos objectifs du PAP. Ce faisant, nous œuvrerons à assurer la pérennité des recettes, à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à limiter les risques budgétaires tout en entreprenant des réformes structurelles approfondies pour favoriser la diversification économique. A cet effet, notre objectif d'ici 2020 est d'atteindre une amélioration d'au moins 0,7 % du PIBNE du solde budgétaire primaire hors dons par rapport à 2017, faisant suite à l'amélioration déjà importante de 4,8 % du PIBNE réalisée en 2016 et en 2017.

20. En 2017, la bonne performance des recettes fiscales a permis de couvrir des dépenses additionnelles engendrées par la réforme de la fonction publique visant à capturer la masse salariale dans sa globalité et d'atteindre un surplus primaire hors dons de 0,3 % du PIBNE, ce qui représente une amélioration de 1,8 % du PIBNE par rapport à 2016.

21. L'orientation du budget 2018 est de consolider les acquis et de maintenir le surplus primaire hors dons à 0,3 % du PIBNE. Nous continuerons à améliorer la performance des recettes fiscales et à contrôler les dépenses. Les revenus liés à l'exploration off-shore reçus en janvier viendront en partie compenser les pertes de recettes liées aux produits pétroliers sous le compte du Fonds d'assistance et d'intervention pour le développement (FAID). Nous prendrons toutes les mesures nécessaires au cours de l'année, y compris en contrôlant le niveau des dépenses courantes et d'investissement, afin d'atteindre les repères quantitatifs budgétaires du programme et les objectifs en matière de dépenses sociales.

22. Au cours du programme, nous renforcerons notre cadre de politique budgétaire afin de tenir compte de l'augmentation potentielle des recettes publiques issues des industries extractives, celles du gaz en particulier. Ce cadre permettra notamment d'éclairer les choix concernant l'affectation de ces recettes ; de formuler des règles budgétaires qui tiennent compte

de la volatilité et de la finitude des ressources non renouvelables ; et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence.

Politique et administration fiscale

23. Nos orientations de politique et d'administration fiscales seront axées sur l'optimisation du rendement fiscal, la pérennisation des recettes, et la simplification et la modernisation de notre système fiscal. A cet effet, le parlement a adopté en décembre 2017 un nouveau Code des douanes visant à simplifier les procédures et améliorer la transparence (repère structurel). Nous adopterons un Code de procédures fiscales après concertation avec les opérateurs économiques, qui consolidera et clarifiera pour les contribuables et pour l'administration l'ensemble des procédures fiscales (le code de procédures a été soumis au Conseil des ministres en mars 2018, repère structurel). Nous renforcerons la sécurité juridique des contribuables en soumettant au Conseil des ministres d'ici fin-2018 un nouveau Code général des impôts (CGI) purgé des dispositions réglementaires contradictoires contenues dans le code actuel, adopté en 1982. Enfin, dans le cadre de la refonte du CGI, nous soumettrons au parlement un nouvel impôt unique sur les sociétés qui modernisera et simplifiera la structure de taxation et favorisera la formalisation de l'économie (soumission au Conseil des ministres, repère structurel pour décembre 2018).

24. De plus, au vu de la bonne performance de nos recettes fiscales de ces dernières années, notre objectif est de mettre en œuvre un ensemble de réformes pour pérenniser les recettes de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) par :

- *Un élargissement de la base taxable.* Nous comptons d'abord protéger l'assiette fiscale en s'assurant de l'intégrité du fichier des contribuables grâce à une mise à jour régulière du fichier central, et en veillant à limiter le nombre de Numéros d'Identification Fiscale (NIFs) inactifs. Nous renforcerons la gestion des risques en matière de respect des obligations fiscales en commençant par une maîtrise du fichier des contribuables. En concordance avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, ce fichier sera apuré pour éliminer les doublons, nettoyer le nombre de NIFs provisoires, identifier les contribuables effectivement gérés, dormants, ou immatriculés, et vérifier le respect du régime d'imposition ; la DGI élaborera aussi une procédure et définira les actions appropriées pour la mise à jour régulière du fichier (repère structurel pour fin juin 2018). L'opérationnalisation de notre unité de gestion des risques, créée en septembre 2017, permettra d'analyser et d'exploiter l'information disponible pour élaborer un plan d'action et prendre des mesures adéquates à l'élargissement de la base.
- *Une suppression de certaines niches fiscales.* Avec l'appui de la Banque Mondiale nous avons compilé un registre des exonérations fiscales existantes en 2014-16 et avons estimé leur coût fiscal. Nous comptons, par la suite, évaluer la pertinence de ces niches et leur coût social afin de procéder à l'élimination des exonérations jugées inefficaces. Les dépenses fiscales estimées ont été présentées en annexe de la loi de finances pour 2018.

- *Une amélioration du taux de recouvrement des arriérés.* Nous comptons améliorer la gestion et le taux de recouvrement des arriérés d'impôts. Nous avons commencé à identifier les arriérés recouvrables et avons mis en place des plans de règlement qui ont déjà permis d'améliorer le recouvrement de l'impôt. La Direction des entités publiques (DEP) de la DGI et la Direction de la Tutelle feront un suivi rigoureux des efforts de recouvrements au niveau des entreprises publiques. De plus, les arriérés croisés entre entités publiques seront clarifiés afin de définir une règle optimale pour les subventions budgétaires accordées à ces entités.
- *Un renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière.* Nous mettons actuellement en place un programme de renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière pour la DGD. Nous sommes en train de renforcer les services de douane et leur capacité à assurer la gestion effective du bureau national de la valeur (BNV) et des douanes. A cet effet, une évaluation de la mise en œuvre du BNV a été réalisée en mars 2018 et les mesures nécessaires seront prises pour accélérer l'opérationnalisation de cet outil. Entretemps, nous avons élaboré un guide des procédures du BNV, et poursuivrons l'application de la valeur transactionnelle aux produits ciblés en veillant à rompre avec les anciennes pratiques d'évaluation. Nous veillerons également à renforcer le système d'évaluation des marchandises effectué par le BNV en améliorant la formation des agents du service de contrôle après dédouanement, ce qui consolidera les capacités de mobilisation des recettes des douanes.
- Nous comptons également opérationnaliser le Protocole d'accord signé en juillet 2013 entre la DGD et l'Autorité de la zone franche de Nouadhibou avec l'implication de toutes les entités du ministère de l'économie et des finances.

Gestion des dépenses publiques

25. En vue d'améliorer la gestion des finances publiques, nous avons fait approuver la Loi Organique des Finances (LOF) par le Conseil des ministres le 23 novembre 2017 et par l'Assemblée nationale le 5 mai 2018 (la LOF a été transmise au Parlement le 16 janvier 2018, un repère structurel pour mars 2018). Les réformes visées par cette loi amélioreront considérablement notre gestion des finances publiques en unifiant le budget de l'Etat, en favorisant l'introduction de budgets programmes, en plafonnant la dette publique et en renforçant la formulation budgétaire dans un cadre pluriannuel. L'adoption de la LOF sera suivie de textes d'application en cours d'année et la loi sera utilisée pour la formulation du budget 2019 si le calendrier le permet, sinon dès le budget 2020. Nous avons déjà introduit certains éléments de la réforme dans le budget de 2017 tel que l'intégration des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, et avons fait de même pour 2018, notamment en présentant les dépenses fiscales de 2016 en annexe au budget.

26. Notre objectif est de continuer à rationaliser les dépenses courantes. Les réformes visent à contrôler les risques budgétaires, en exécutant toutes les dépenses et recettes de l'Etat à travers une chaîne unique, en capturant la masse salariale dans sa globalité, en alignant les cycles budgétaires des entités publiques pour améliorer la gestion de la trésorerie, en limitant les

dépenses extrabudgétaires et en facilitant la consolidation des statistiques des finances publiques.

- *Masse salariale.* Pour contrôler le poids des salaires dans le budget de l'État et capturer dans sa totalité la masse salariale des administrations publiques, nous avons inclus dans le budget les salaires de tous les Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) par le biais de la LFR 2017 et avons inclus le personnel non permanent avec la LFI 2018. Nous continuerons à contrôler la masse salariale et à renforcer notre gestion des dépenses salariales par l'adaptation du système actuel RATEB qui prend en compte la nouvelle grille, introduite par la réforme du système de gestion des ressources humaines de l'Etat, en attendant le déploiement du système spécifique SIGRHE.
- *Dépenses de consommation publique.* La rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie et nous limiterons strictement les dépenses non-prioritaires. Nous avons déjà procédé, dans le cadre du budget 2017 et de la réforme de la fonction publique, à la réduction des subventions allouées à certains établissements publics, à la rationalisation de la consommation de biens et services et à la non-reconduction au niveau des ministères techniques des crédits initialement affectés à la formation et aux études ponctuelles. Les marges budgétaires ainsi libérées seront réaffectées aux dépenses sociales ou à l'accroissement des investissements dans les secteurs stratégiques.

27. Nous comptons poursuivre l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement. Tout d'abord, nous mettrons en œuvre les réformes prévues dans le décret sur le Programme d'investissement public (PIP) adopté en 2016 visant à renforcer la sélection et la programmation de l'investissement public, et faciliter la coordination institutionnelle dans l'exécution du PIP et son financement. Ce dispositif prévoit, en particulier, l'élaboration d'un manuel de procédures pour améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des projets. Dans ce cadre, nous avons mis en place un Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP). Un chronogramme d'opérationnalisation de ce cadre institutionnel a été élaboré en collaboration avec la Banque mondiale. De plus, avec l'appui de la Banque africaine de développement, nous avons commencé à mettre en place une nouvelle application informatique, « Système intégré de gestion des investissements publics » (SIGIP) qui prendra en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissements (de la signature de la convention jusqu'au décaissement). Ce nouveau système de gestion des investissements publics—qui analyse le cycle de vie des projets et identifie leur impact social—nous permettra d'évaluer et de prioriser les investissements. Il nous permettra également d'effectuer un suivi systématique des décaissements de dette extérieure et de renforcer le cadre de gestion de la dette extérieure. Ainsi, grâce à ce nouveau dispositif, nous avons préparé le PIP 2018-20 qui servira de base à la sélection des projets prioritaires pour lesquels nous chercherons à mobiliser des financements en 2018. Nous demanderons aussi l'assistance du FMI pour conduire un diagnostic de l'efficacité des dépenses publiques grâce à l'outil de *Public Investment Management Assessment* (PIMA).

28. Afin de poursuivre l'investissement dans les infrastructures tout en contenant la croissance des dépenses publiques, et de soutenir le développement du secteur privé, nous

avons adopté en février 2017 une nouvelle loi régissant les opérations de partenariat public-privé (PPP). Ce cadre commencera à être opérationnalisé dès cette année pour des projets d'infrastructure. Nous avancerons cependant avec prudence afin de minimiser les risques contingents pour les finances publiques.

29. Nous moderniserons et renforcerons notre gestion de la trésorerie.

- Nous redynamiserons le marché des bons du trésor en modernisant le système d'enchères sur le marché primaire en l'alignant sur les standards internationaux, notamment en distinguant les enchères par maturités, et améliorerons la communication avec les investisseurs afin de réduire les risques de refinancement.
- Nous poursuivrons la mise en place d'un compte unique du trésor moderne et avons déjà créé un comité à cet effet. Nous avons préparé une convention de tenue du compte de l'Etat liant le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la BCM qui constituera un cadre contractuel contraignant (avec des échéances fermes) pour les deux parties pour la réalisation de toutes les conditions de mise en place d'un compte unique dans les règles de l'art. Nous solliciterons une assistance technique de préférence de longue durée pour l'application pleine et entière de cette convention.
- Afin d'assurer l'exhaustivité du plan de trésorerie de l'Etat, la Commission de Contrôle des Marchés Publics et la Direction Général du Budget transmettront respectivement le plan mensuel de passation des marchés et le plan d'engagement budgétaire à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

30. Pour améliorer la transparence fiscale, nous mettrons en place une stratégie visant à élargir le champ de couverture du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) aux collectivités locales, puis aux EPA, puis à l'ensemble des entreprises et établissements publics au fur et à mesure de l'intégration des entités dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD), d'ici à 2019.

Entreprises publiques

31. La Direction de la tutelle continuera d'assurer le suivi et la supervision rapprochés du secteur parapublic, deuxième pourvoyeur d'emplois du pays après l'administration publique. Reconnaissant le besoin d'une gestion plus efficace de ce secteur afin de limiter les futurs risques budgétaires, une étude sera préparée incluant des recommandations sur la rationalisation des établissements publics de l'État et un plan d'action pour améliorer leur gestion et leur gouvernance.

32. Nous renforcerons la surveillance et la présentation de rapports sur le secteur parapublic, avec le soutien de la Banque Mondiale, pour renforcer le contrôle des dépenses et l'endettement. Ainsi, la quasi-totalité des établissements publics seront couverts dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD) d'ici à 2019.

33. Après avoir clarifié les coûts et risques des entités publiques par rapport à l'Etat, nous comptons réduire l'appui budgétaire aux entreprises publiques et EPA tout en renforçant leur suivi financier. Leur performance sera mesurée régulièrement deux fois par an par le biais d'états financiers (juin/décembre) et d'un rapport du commissaire aux comptes ; et sera suivie par la direction de la tutelle à partir de décembre 2017. Les audits financiers récents des principales entreprises publiques (SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, Mauripost) seront finalisés et publiés sur le site du trésor. De même, afin de limiter les risques budgétaires potentiels que la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) pourrait générer à moyen terme, nous veillerons à l'allocation optimale des ressources et à un suivi rigoureux des projets financés. En application de ces lignes directrices, nous avons mis un terme à l'activité d'une entreprise publique connaissant d'importantes difficultés financières (la SONIMEX) et procédé à la fusion de deux autres entreprises (l'ATTM et l'ENER).

Dettes extérieures et dette publique

34. Afin d'éviter un endettement excessif et coûteux, nous éviterons les emprunts non concessionnels et financerons nos investissements par des dons et des prêts concessionnels à un rythme compatible avec la viabilité de la dette et dans la limite du plafond indiqué pour mémoire dans le tableau 1. Cependant, vu l'accès limité à des ressources concessionnelles, à titre d'exception nous recourons à un niveau limité de prêts externes non-concessionnels, dans la limite du plafond indiqué dans le tableau 1, pour deux projets prioritaires faisant partie de notre programme de développement économique et pour lesquels un financement concessionnel n'est pas disponible.

35. Nous renforcerons notre cadre de gestion de la dette. Pour mettre en cohérence l'endettement avec les priorités de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour assurer la coordination institutionnelle, nous renforcerons les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Pour cela, nous avons réactivé et mis à jour les termes de référence du Comité national de la dette publique (CNDP), par un nouvel arrêté en avril 2018, qui tiendra des réunions régulières (repère structurel pour fin-mars 2018) afin d'assurer son implication dans le processus de sélection, de programmation et de suivi des investissements publics défini par le nouveau cadre institutionnel du PIP ; de mettre en cohérence notre endettement extérieur avec nos priorités d'investissement ; et d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet financé par emprunt extérieur, avant son inscription au PIP. A cette fin, nous renforcerons la capacité de la Direction de la dette concernant les analyses de la viabilité de la dette, et nous avons adopté un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités en matière de sélection des projets en avril 2018 (repère structurel pour fin-mars 2018). De plus, dans le cadre de la réactivation du CNDP, nous avons intégré dans le nouvel arrêté sur le CNDP une disposition visant à renforcer son implication dans le processus de sélection et d'inscription des projets au PIP.

36. Parallèlement, nous mettrons en place d'ici fin-septembre 2018 une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE-SIGIP-RACHAD pour les institutions impliquées dans la prise en

charge du service de la dette (à savoir la Direction de la dette, la Direction du budget, la DGTCP, la DGIPCE et la BCM) permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette (repère structurel). Cette interface renforcera les capacités de gestion de la dette à travers un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure (SYGADE-SIGIP) et assurera que les opérations de paiement du service de la dette seront couvertes dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (SYGADE-RACHAD). Dans une première étape, nous installerons, à la Direction de la Dette, les compétences nécessaires en matière de programmation de cette interface afin de la rendre opérationnelle.

37. En même temps, notre dialogue continu avec les services du FMI, y compris des consultations avant l'approbation des nouveaux prêts, nous aidera à renforcer notre stratégie de réduction de la dette à moyen terme.

Politique financière

38. Notre feuille de route pour le secteur financier sera en ligne avec les recommandations du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) pour préserver la stabilité financière et approfondir les marchés financiers. Nous poursuivrons nos efforts pour mettre en place une supervision bancaire basée sur les risques. Pour cela, nos actions s'articuleront autour de la poursuite du renforcement du dispositif réglementaire, tout en veillant à sa stricte application, et de l'amélioration de la qualité des statistiques.

39. La BCM est dotée désormais d'inspecteurs et de superviseurs mieux formés, et cible sa supervision sur une analyse approfondie des risques bancaires. Dans le cadre du programme annuel de supervision, la BCM a renforcé les inspections sur place qui ont porté sur les dispositifs contre le blanchiment de l'argent et de la lutte contre le financement du terrorisme, le contrôle des opérations de transferts et de cessions de devises, le contrôle général des activités des banques et le respect des positions de change. La BCM veille au respect des normes prudentielles et est en train de sanctionner les banques défailtantes. Une réflexion est en cours pour renforcer les sanctions et les rendre plus dissuasives. La BCM a rehaussé en 2015 les cotisations des banques au Fonds de garantie des dépôts et nous continuerons à les augmenter afin que celui-ci atteigne MRU 0.6 milliard. Vu l'étroitesse du marché bancaire mauritanien, la BCM durcira les conditions d'agrément de nouvelles banques et encouragera le rapprochement entre les banques existantes.

40. Le dispositif réglementaire sera renforcé et adapté aux standards internationaux.

- Un projet de loi bancaire est en cours de finalisation avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest et des services du FMI et sera soumis au parlement d'ici juin 2018 (repère structurel). Ce projet prévoit entre autres la révision du dispositif de gestion de crise notamment par la mise en place d'un nouveau cadre de résolution bancaire. Il élargira le champ de la supervision bancaire pour inclure les assurances et la CDD. La loi renforcera la portée juridique des décisions de la BCM en encadrant strictement les possibilités de recours juridique contre ses décisions.

- Nous avons adopté en mars 2018 (repère structurel) une nouvelle instruction sur la composition des fonds propres et les exigences de solvabilité qui s'inspire de Bâle II et Bâle III et qui renforcera la solvabilité de nos banques et leur résilience face aux chocs à travers les volants cycliques et systémiques. Cette instruction a également porté le capital minimum à MRU 1 milliard sur 2 ans, ce qui sera de nature à encourager le rapprochement entre banques et à réduire les nouvelles demandes d'agrément.
- Nous faciliterons la sortie des créances non performantes des bilans des banques. Nous réviserons l'instruction y afférente en rallongeant la durée, actuellement de 2 ans, pour sortir les créances compromises. Nous avons soumis au parlement en mars 2018 le projet de loi sur le recouvrement des créances qui vise à améliorer les mécanismes de recouvrement des créances et des collatéraux par les banques (repère structurel). Nous clarifierons le traitement comptable de ces créances et enlèverons les obstacles fiscaux à la résolution des créances non performantes.
- Afin de limiter les risques de crédit et de concentration, nous continuons à suivre de près la régularisation des dépassements des limites de concentration sur les apparentés qui devront se résorber d'ici à fin 2018. Nous étudierons entretemps la possibilité de renforcer graduellement les normes de concentration.
- En matière de liquidité, nous avons mis en place en mars 2018 un mécanisme de refinancement d'urgence permettant de fournir de la liquidité aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie, contre collatéral (repère structurel mars 2018). La mise en œuvre de ce mécanisme sera complétée par l'adoption de conventions avec chacune des banques énumérant les obligations des parties et définissant le collatéral autorisé. Nous avons également entamé des réflexions sur la méthodologie de calcul du ratio de liquidité.

41. Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration de la qualité des statistiques bancaires et à leur disponibilité en temps opportun. A ce titre, nous nous focaliserons sur les axes suivants :

- *La standardisation des données et l'automatisation des transferts de données.* Dans ce cadre, nous avons mis en place une ligne sécurisée entre la BCM et les banques permettant un transfert fluide et sans risque des données et nous allons accélérer l'intégration, dans le dispositif de transmission et de stockage des données, de contrôles automatisés et d'outils d'analyse et de restitution comme le tableau de bord des banques.
- *La poursuite de la mise à niveau de la centrale des risques.* Afin de réduire l'asymétrie d'information et le risque de crédit, nous avons élargi la couverture de la centrale aux établissements de microfinance, abaissé le seuil de déclaration aux risques supérieurs à MRU 0.3 mille et engagé un chantier de migration vers un identifiant unique. Nous veillerons à ce que cette centrale, ainsi que celle des créances gelées, soient alimentées régulièrement et accessibles en temps réel pour les banques.

42. Notre objectif est de promouvoir l'inclusion financière et renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie. Le renforcement de la supervision bancaire, l'amélioration de la fiabilité de l'information financière et le renforcement de la réglementation sur le recouvrement accroîtront la confiance entre les banques et les agents économiques, ce qui permettra de faciliter l'accès au financement. Conformément au module développement du PESF, nous nous focaliserons sur les axes suivants :

- *La réforme du secteur de la micro-finance.* Nous préparerons un plan d'action pour assainir l'Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (PROCAPEC) et un autre pour se désengager du secteur.
- *La promotion de la finance islamique.* Conscients du potentiel de cette branche et afin de mieux encadrer l'activité dans ce secteur, la BCM entend mettre en place, avec l'assistance technique des services du FMI, un cadre réglementaire spécifique aux banques islamiques.
- *Le financement des petites et moyennes entreprises (PME).* Afin de remédier à la rareté de ressources bancaires longues pour financer l'investissement productif, en particulier pour les PME, nous avons contracté en 2014 une ligne de crédit de \$50 millions qui a été entièrement décaissée et mise à la disposition des PME via les banques, et nous continuerons à veiller à une allocation optimale de ces ressources.
- *Le développement de l'infrastructure financière.* En étroite collaboration avec la Banque mondiale, nous avons entamé la modernisation de notre système de paiements (système de virement à gros montant, système de compensation) afin de renforcer la sécurité et de développer les transactions financières. Nous avons entamé la mise en œuvre du centre de tri des billets à la BCM et sommes également engagés à développer les instruments de paiement automatiques et le « mobile banking » pour réduire le cash dans l'économie et favoriser l'inclusion financière des plus pauvres.
- *Le suivi régulier des indicateurs d'inclusion financière.* Nous sommes en train d'identifier ces indicateurs et produirons régulièrement des tableaux de bord permettant l'évaluation des politiques menées.

Politiques sociales et de lutte contre la pauvreté

43. Pour accroître l'efficacité de nos dépenses sociales, nos programmes sociaux seront mieux ciblés pour protéger les ménages les plus vulnérables. Après avoir fait reculer le taux de pauvreté de 11 points de pourcentage sur la période 2008-14, nous avons commencé à déployer en décembre 2016 un système d'appui social mieux ciblé avec l'aide de la Banque Mondiale. Nous comptons finaliser le renforcement institutionnel du registre social unique de ménages vulnérables par une couverture complète de tous les secteurs et poches de pauvreté courant 2018 afin d'assurer une continuité dans la politique de ciblage des transferts envers les plus vulnérables. Nous avons également alloué des ressources budgétaires à la mise à jour du registre social dans le budget 2018. Nous comptons étendre graduellement ces mesures de protection

sociale ciblées à l'ensemble du pays. Ce programme sera accompagné par une large campagne de vulgarisation de la stratégie de protection sociale.

44. Notre programme prévoit une augmentation des dépenses sociales (comprenant éducation, santé, protection sociale, logement et aménagements collectifs, culture, loisirs et affaires religieuses) de MRO 7 milliards en 2017 et de MRU 2.4 milliards en 2018. Ces dépenses continueront d'être augmentées de façon continue au cours du programme, et font l'objet d'un plancher de dépenses (critère de réalisation, tableau 1). En 2017, nous n'avons manqué notre objective de dépenses sociales que de MRO 0,2 milliards (soit 0,2 % de l'objectif) en raison de la sous-exécution de certaines dépenses en biens et services en matière de santé et d'affaires sociales. Pour 2018, l'ouverture des crédits dès le mois de février nous permettra d'améliorer le taux d'exécution des dépenses sociales et d'atteindre le critère de réalisation fixé.

Gouvernance, climat des affaires et lutte contre la corruption

45. Nous avons amélioré le climat des affaires de manière significative au cours des dernières années. En particulier, nous avons progressé de 26 rangs en trois ans dans le classement « Doing Business » de la Banque Mondiale paru en octobre 2017, atteignant le 150^e rang sur 190 pays. Cependant, des progrès restent à faire pour sortir résolument du dernier quintile.

46. En plus des cinq réformes reconnues dans le dernier rapport « Doing Business », nous sommes très avancés dans la mise en œuvre de la feuille de route 2018-19 sur les réformes pour l'amélioration du climat des affaires adoptée par le gouvernement le 11 janvier 2018. Nous nous sommes focalisés notamment sur: (a) le Code des droits réels, (b) la loi sur la résolution des petits litiges, (c) la communication sur l'application effective des statuts SARL établis sous seing privé, (d) la mise en application et communication sur la suppression des droits d'enregistrement au bénéfice des PME/PMI, (e) la communication sur le guichet unique de raccordement à l'électricité moyenne tension, (f) la ratification de la loi portant Code des douanes, (g) la publication de tous les jugements sur les sites web du Ministère de la Justice, (h) l'adoption en Conseil des ministres des décrets d'application du Code de l'urbanisme, (i) l'intégration des incidents de paiements sur la Centrale de risques et (j) la révision de la loi bancaire. La plupart de ces mesures sont réalisées ou en cours de réalisation.

47. Le dialogue secteur public - secteur privé est en voie de renforcement. A cet effet, un forum de concertation a eu lieu en février 2018 et les échanges visant la mise en place d'une commission de coordination ont été entamés.

48. Les autorités mauritaniennes ont commencé à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la corruption qui comprend la promotion de la transparence, l'état de droit et des réformes institutionnelles. Dans ce contexte, les autorités ont adopté en décembre 2010 une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en avril 2016 qui définit les délits et les sanctions correspondantes, et met en place un tribunal spécialisé ; des décrets d'application ont été adoptés la même année. Ces efforts ont commencé à produire des résultats : la Mauritanie a progressé dans l'indicateur de Gouvernance

Africaine (mesuré par Global Integrity) en 2017. Depuis 2012, la Mauritanie est jugée « conforme » par l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

49. Afin d'améliorer les résultats en matière d'investissements publics, les procédures de passation des marchés publics ont été réformées en 2017, avec l'assistance de la Banque mondiale, à travers la refonte des quatre décrets d'application de la loi en un seul texte, la mise en conformité de la réglementation avec la loi et la simplification des procédures. De surcroît, afin d'améliorer la gestion des finances publiques, une nouvelle loi organique des finances a été approuvée récemment par le parlement ; la loi prévoit d'unifier le budget de l'État, encourage les budgets programmes, établit un plafond de la dette publique et améliore la formulation du budget dans un cadre pluriannuel.

50. Pour intensifier la lutte contre la corruption, les autorités prévoient les actions suivantes à court terme : (i) mettre en place le comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (dont les membres ont été sélectionnés dans l'administration publique, le secteur privé et la société civile) ; (ii) mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de lutte contre la corruption couvrant 2016–20 ; et (iii) lancer des poursuites judiciaires pénales dans les cas de détournement de fonds publics.

51. A moyen terme, le gouvernement prévoit de (i) soutenir le pouvoir judiciaire dans le renforcement des activités de la commission pour la transparence financière de la vie publique, chargée de mettre en œuvre la loi de 2007 instituant une obligation de déclaration du patrimoine pour les hauts responsables de l'État ; (ii) redynamiser les organes d'audit et de contrôle tels que la Cour des comptes, l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances et les inspections internes aux ministères.

Statistiques économiques

52. Le développement des statistiques demeure l'une de nos priorités afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques et de suivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Nous comptons ainsi rattraper le retard dans la préparation et la finalisation des comptes nationaux et migrer vers le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) d'ici à fin-2018. Nous mettrons également en œuvre tous les moyens nécessaires pour améliorer les statistiques de la dette extérieure. En outre, nous entamerons avec l'appui de la Banque Mondiale une réforme organisationnelle de l'ONS et un renforcement de ses capacités institutionnelles parallèlement à l'amélioration de la fonction statistique dans les départements ministériels. Enfin, dans le cadre du suivi régulier des indicateurs sociaux et afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques, nous avons entamé la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel et nous nous préparons à lancer l'enquête sur les conditions de vie des ménages cette année.

53. Dans le cadre de l'harmonisation de la comptabilité et des statistiques avec les standards internationaux, la BCM compte publier une quantification de ses comptes 2017 sur la base des normes comptables « International Financial Reporting Standards (IFRS) » à fin décembre 2018

(repère structurel). La couverture des statistiques des finances publiques sera aussi élargie au gouvernement général et aux institutions publiques non financières en commençant par les collectivités locales, avec l'appui des services du FMI, au cours du programme.

D. Suivi du programme

54. Nous mettrons en place en mai 2018 un Comité de Suivi du Programme (CSP) pour assurer la mise en œuvre effective de ce programme. Constitué de représentants du MEF et de la BCM, le CSP pourra, au besoin, faire appel aux représentants d'autres ministères et agences de l'Etat. Ce comité technique sera guidé dans son action par un Comité interministériel qui comprendra également le Gouverneur de la BCM et le Ministre de l'Économie et des Finances. Le CSP, qui disposera d'un secrétariat permanent, se réunira régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et assurera la transmission des données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme.

55. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs et de repères structurels (Tableaux 1 et 2). La prochaine revue du programme aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2018 sur la base des critères et indicateurs quantitatifs à fin juin 2018 (Tableau 1) et des repères structurels (Tableau 2). Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévus.

Tableau 1. Mauritanie : Critères de réalisation et repères quantitatifs pour 2017 – 19
(variation cumulée 1/)

	Fin-Juin 2017	Fin-Dec. 2017		Statut	Fin-Mar. 2018	Fin-Jun. 2018	Fin-Sept. 2018	Fin-Dec. 2018	Fin-Mar. 2019	
	Niveau initial	Critère de performance	Ajusté		Réalisé	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance proposé	Objectif indicatif proposé
Objectifs quantitatifs										
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars	200.2 6/	-14.3	-15.9	9.7	Observé	-24.3	-35.0	-10.4	46.8	-19.6
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas (MRO)	145.6	15.4	16.0	6.0	Observé	11.8	23.6	16.0	7.3	9.7
Solde budgétaire primaire (hors dons); en milliards d'ouguiyas (MRO) 2/	6.5	-3.6	-5.1	-2.1	Observé	4.5	9.0	4.5	5.6	3.1
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ 4/	...	0.0	18.0	18.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/	...	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses sociales (objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas (MRO)	97.2	97.2	97.0	Non Observé	55.2	110.3	165.5	217.7	59.8	
Projections de base pour les facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)										
Aide internationale nette	-101.8	-87.1		-41.2	-147.0	-187.7	-278.0	-42.0	
Décaissements cumulés de prêts (non projet) et dons officiels en devises	18.8	25.3		7.7	7.7	18.2	34.8	8.2	
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-120.7	-112.4		-48.9	-154.7	-205.9	-312.8	-50.1	
Contribution du FNRH au budget	20.0	30.2	29.1		0.0	12.9	26.6	32.5	0.0	
Redevance de pêche Union Européenne	66.2	65.8		0.0	0.0	0.0	66.2	0.0	
Recette budgétaires extractives; en milliards d'ouguiyas (MRO)	21.1	25.5	22.4		9.7	21.8	38.0	47.7	7.7	
Pour mémoire:										
Objectif indicatif: Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 3/	...	100.0	0	0	Observé	200.0	200.0	200.0	200.0	200.0
Taux de change du programme (MRO/USD)	358.5	358.5	358.5		358.5	358.5	358.5	358.5	358.5	358.5

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique. La variation cumulée est calculée à partir du début de l'année pertinente. Pour 2017, la variation cumulée est calculée à partir de juin 2017.

2/ Ajusté de la moitié de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et projetées.

3/ Limite cumulative à compter du 1er novembre 2017 jusqu'à fin-2018 pour les prêts approuvés par le conseil des ministres.

4/ Ajusté à la hausse, à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir, et financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28).

5/ À l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

6/ Corrigé par rapport à notre Lettre d'Intention du 21 Novembre 2017 afin de prendre en compte la reclassification de l'or non-monnaire et certains engagements extérieurs à court terme.

Tableau 2 : Mauritanie : Repères structurels, 2017 - 19

Mesure	Date / Statut	Objectifs
Politique de change		
Préparer un plan d'action pour le développement du marché interbancaire des devises d'ici à fin-2019	Septembre 2018	Approfondir le marché des changes
Introduire l'adjudication de gros à double sens sur le marché des changes ; et considérer l'augmentation du seuil pour l'obligation de passer par le marché des changes à \$300 000	Décembre 2018	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change
Permettre la compensation interne des transactions de change entre les clients d'une même banque ; et supprimer l'obligation de cession des devises	Décembre 2019	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change
Politique monétaire		
Adopter une instruction sur les instruments de politique monétaire	Décembre 2017 (Observé)	Renforcer les instruments de politique monétaire
Définir un cadre de collatéraux pour les opérations de politique monétaire	Mars 2018 (Observé)	Renforcer les instruments de politique monétaire
Soumettre au parlement le protocole d'accord de 2013 sur le remboursement de la créance de la BCM sur l'État ou un nouveau protocole à convenir d'ici là	Juin 2018 (reporté de fin-avril 2018)	Renforcer l'autonomie de la banque centrale et sa capacité à conduire la politique monétaire
Politique financière		
Soumettre au parlement la loi sur le recouvrement des créances	Mars 2018 (Observé)	Améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'accès au crédit
Adopter une instruction réformant le calcul du ratio de solvabilité et augmentant le capital minimum des banques à MRU 1 milliard sur deux ans	Mars 2018 (Observé)	Renforcer le système bancaire et encourager les rapprochements entre banques
Mettre en place une facilité de liquidité d'urgence pour les banques	Mars 2018 (Observé)	Renforcer les instruments macro-prudentiels afin de renforcer la stabilité financière et la politique monétaire
Soumettre au parlement la loi bancaire préparée en consultation avec les services du FMI	Juin 2018	Améliorer le cadre prudentiel et de résolution bancaire
Soumettre au parlement la loi portant statut de la BCM préparée en consultation avec les services du FMI	Juin 2018	Accroître l'autonomie de la banque centrale et sa capacité à mener la politique monétaire
Publier une quantification des comptes 2017 de la BCM sur la base des normes comptables IFRS	Décembre 2018	Harmoniser les rapports financiers de la banque centrale avec les normes internationales

Tableau 2 : Mauritanie : Repères structurels, 2017 – 19 (suite et fin)

Politique budgétaire		
Soumettre le projet de Loi organique des finances au parlement ^{1/}	March 2018 (Observé, et la loi a été adoptée par le parlement en mai 2018)	Renforcer la formulation du budget et la gestion des finances publiques afin de soutenir la consolidation budgétaire
Soumettre le projet de Code de procédures fiscales au Conseil des ministres	Mars 2018 (Observé)	Clarifier les procédures fiscales et renforcer l'administration fiscale
Soumettre le projet de Code des douanes au parlement	Mars 2018 (Observé, le code a été promulgué)	Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux
Réactiver le Comité national de la dette publique (tenir des réunions régulières et mettre à jour ses termes de référence)	Mars 2018 (Non-observé, arrêté adopté en avril 2018)	Renforcer la gestion, la coordination et le suivi de l'investissement public et de la dette, afin d'améliorer la viabilité de la dette
Établir un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités en matière de sélection des projets	Mars 2018 (Non-observé, protocole adopté en avril 2018)	
Apurer le fichier des contribuables selon les recommandations de l'assistance technique du FMI ; et élaborer une procédure de mise à jour régulière du fichier des contribuables	Juin 2018	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale en maîtrisant le fichier des contribuables
Établir une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE, SIGIP et RACHAD permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette	Septembre 2018	Renforcer la gestion, la coordination et le suivi de l'investissement public et de la dette, afin d'améliorer la viabilité de la dette
Soumettre le projet de loi sur l'impôt sur les sociétés au Conseil des ministres	Décembre 2018	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale
^{1/} Cette mesure constituait un repère structurel dans notre lettre d'intention du 21 novembre 2017 (paragraphe 25 du MPEF) mais avait été omise involontairement dans le tableau 2 à ce moment-là.		

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis pour assurer le suivi du programme appuyé par le Facilité Élargie de Crédit du FMI, et qui sont énoncés dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MEFP), tableaux 1 et 2. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 du MEFP et la fin du mois indiqué, sauf indication contraire.

A. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 6^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents (y compris les crédits documentaires et garanties émis par la BCM, mais excluant les dépôts en devises des résidents qui sont payables en monnaie locale). Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2017 (1242,3\$EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les taux de change du programme, à savoir : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (358,5 MRO/1\$EU), les DTS (1,39\$ EU/1DTS), l'euro (1,14\$EU/ euro) et les autres monnaies convertibles au 30 juin 2017, tels que publiés dans la base de données du FMI *International Financial Statistics (IFS)*.
4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux taux de change du programme définis au paragraphe 3.
5. **Le solde budgétaire primaire hors dons de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde global hors dons de l'administration centrale excluant les intérêts exigibles sur la dette publique. Ce solde est la différence entre les recettes de l'État (hors dons) et les dépenses de l'État (à l'exclusion des intérêts exigibles sur la dette publique). Le solde budgétaire primaire sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001)*. Elles seront suivies sur la base des

encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. Les instances de paiement au Trésor (décalage technique) sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

7. Les dépenses de réduction de pauvreté sont estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Services publics généraux », « Affaires économiques », « Protection de l'environnement », « Aménagements collectifs et logements », « Santé, Affaires religieuses, culture et loisirs », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

8. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.¹

(a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap ;

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

9. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard de leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM. Dans le cadre du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur leur dette, à l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

10. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette auprès de non-résidents. Les critères d'évaluation y afférents s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie de l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la dette de la SNIM non-garantie par l'État), ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État et la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Les dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, les dépôts en devises à la BCM, les accords de rééchelonnement, et les décaissements du FMI sont exclus de cette définition de la dette extérieure pour les besoins du programme.

11. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an. La dette à court terme correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

12. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date d'approbation par le *Conseil des Ministres*. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars des

États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.39551\$EU/1DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.86873euro/1\$EU), le dinar koweïtien (0.302668KWD/1\$EU), le rial saoudien (3.75SR/1\$EU), et le livre sterling (0.769827£/1\$EU).

13. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base d'un taux d'actualisation de 5%. L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion. Le calcul est effectué par les autorités en utilisant le model du FMI² et vérifié par le personnel du FMI sur la base des données fournies par les autorités. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale

14. Dans le cas de dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3.23 pourcent et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2017. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -300 points de base.³ Pour la période 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3.42 pourcent. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période de 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018 ces taux seront fixés et resteront fixés à partir de l'édition de l'automne 2017 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>.

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) ; pour 2017, une moyenne sur 2017-2026, et pour 2018, une moyenne sur 2018-2027. Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

15. Critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux change multiples. Le critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiples (PTCM) exclura l'implémentation prévue ou la modification du système d'enchères à taux multiples, développée en consultation avec les équipes du Fonds, qui donne lieu à une PTCM.

B. Facteurs de réajustement

16. Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la contribution du FNRH au budget, le montant de la redevance pêche de l'Union Européenne (UE), et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets); et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements de principal et d'intérêts au titre des engagements extérieurs de la BCM).

17. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 70 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés.

18. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera ajusté symétriquement à la hausse (respectivement à la baisse) d'un montant équivalent à l'excédent (respectivement l'insuffisance) des décaissements de la redevance de pêche de l'Union Européenne (UE) par rapport aux montants projetés dans le tableau 1.

19. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera aussi ajusté symétriquement à la hausse ou à la baisse d'un montant équivalent à 50% de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et celles projetées dans le tableau 1. Les recettes budgétaires extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières et d'hydrocarbures qui figurent dans le TOFE. Les recettes fiscales extractives correspondent aux rubriques du TOFE libellées « TVA SNIM », « Taxe unique SNIM » et recettes fiscales d'hydrocarbures (BIC, ITS, autres). Les recettes non fiscales extractives correspondent aux dividendes versés par la SNIM, aux recettes minières (recettes cadastrales, recettes d'exploitation, et autres recettes minières); et aux recettes non fiscales d'hydrocarbures (bonus, redevances, revenu en capital, profit oil, etc.).

20. Le plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle contractée ou garantie sera ajusté à la hausse à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : le complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir et le financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Cette limite est cumulative à compter du 1er novembre 2017.

C. Informations à communiquer au FMI

21. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques quotidiennes sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de quatre (4) semaines après la fin de chaque mois.
- Le tableau mensuel du cash-flow et les projections jusqu'à la fin d'année dans un délai de 15 jours après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- La BCM s'engage à consulter les Services du FMI sur toute proposition de nouvelle dette extérieure
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès-verbal sera joint. Ces informations comprennent le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.

- La balance des paiements trimestrielle et les données annuelles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, ou année.
- Les statistiques quotidiennes des facteurs autonomes et des opérations sur le marché de change dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les statistiques quotidiennes sur la réserve obligatoire requise et le solde du compte courant par banque dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les données trimestrielles des taux débiteurs et créditeurs par banque, ainsi les ratios de liquidité.
- Les données trimestrielles des ratios de solvabilité, et des créances classées par banque et consolidées dans un délai de 45 jours après la fin de la période référence.

Ministère de l'Économie et des Finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.

Les données concernant les nouvelles dettes extérieures seront fournies dans un délai de deux (2) semaines.

- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
- Notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

22. Rapport mensuel sur l'exécution du programme : cinq (5) semaines au plus tard après la fin du mois.
23. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

D. Tableau des opérations financières de l'état

24. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (parties BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH) ; des décaissements nets de prêts extérieurs ; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.